

Rapport annuel 2018-2019



ᑭᓄᑦᑕᑦᑭᓄᑦ ᐅᐱᐱᑦᑭᓄᑦᑕᑦᑕᑦᑕ ᑎᐱᑦᑭᓄᑦ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

TABLE DES MATIÈRES

Profil de la Société	1
Vision, mission et principes directeurs	2
Lettre d'accompagnement	3
Mot du président du conseil d'administration	4
Mot du président	5
Faits saillants de nos activités en 2018-2019	6
Perspectives pour 2019-2020 et au-delà	6
Contribuer à la vie de toutes les collectivités à l'aide des principes directeurs inuits	7
Prix et reconnaissance	10
Programmes de financement du gouvernement fédéral	10
Structure organisationnelle	11
Conseil d'administration	12
Comités du conseil d'administration	14
Âge des centrales électriques du Nunavut	15
Service des opérations	16
Fiabilité	16
Présentation de l'information sur le rendement	17
Rendement énergétique	18
Production	19
Distribution	19
Service de l'ingénierie	19
Projet de reconstruction de centrales électriques	19
Programme de facturation nette	21
Programme pour les producteurs d'électricité indépendants	21
Parmi les autres réalisations qui ont marqué l'exercice financier 2018-2019, mentionnons :	21
Installations de chauffage centralisé	21
Énergie de remplacement et énergie renouvelable	22
Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations	23
Santé et sécurité	23
Environnement	26
Service des installations	27
Ressources humaines	29

Embauche des Inuits.....	29
Relations de travail et relations avec les employés.....	31
Dotation et recrutement	32
Projets en ressources humaines.....	33
Sommaire des emplois	34
Service des technologies de l'information.....	35
Service des finances.....	36
Réalisations du Service des finances en 2018-2019	36
Points saillants des résultats et de l'excédent accumulé	37
Points saillants des dépenses d'exploitation et d'entretien	38
Points saillants de la situation financière	38
Sommaire des dépenses en immobilisations pour 2018-2019.....	38
Principaux indicateurs de rendement	39
Rapport de la direction.....	41
Rapport de l'auditeur indépendant.....	42
États financiers	45

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) est une société d'État territoriale du gouvernement du Nunavut (« GN »). La Société a été fondée en 2001 sous le nom de Société d'énergie du Nunavut en vertu de la *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut*. Elle a été renommée Société d'énergie Qulliq en 2003. La *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut* a également été renommée la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* en raison des lois adoptées en mars 2003, qui ont élargi le mandat de la Société pour lui permettre de répondre à diverses problématiques liées à l'utilisation et à la conservation de l'énergie au Nunavut.



La nouvelle centrale électrique de Cape Dorset a été achevée en 2018.

La SÉQ fournit de l'électricité à environ 15 000 clients dans l'ensemble du Nunavut. La SÉQ produit et distribue de l'électricité aux Nunavummiut grâce à l'exploitation de 25 centrales électriques au diesel autonomes dans 25 collectivités, lesquelles ont une capacité installée totale d'environ 76 000 kW. La Société fournit également des services mécaniques, électriques et d'entretien des lignes de transport à partir de trois centres régionaux situés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. La Société exerce ses activités commerciales à partir de son siège social situé à Baker Lake et de ses bureaux d'Iqaluit.

La SÉQ veille à l'atteinte des objectifs généraux prévus par la loi et soutient le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq relativement aux enjeux intergouvernementaux et réglementaires. Elle a aussi pour mandat d'assurer la gestion des projets d'immobilisations qui la concernent et d'évaluer les possibilités qu'offrent des sources de production de remplacement.

Tous les besoins en électricité du Nunavut sont comblés à partir de carburant diesel importé. Chaque communauté du Nunavut possède son propre système indépendant de production et de distribution d'électricité. Il n'existe aucun réseau auxiliaire en cas de panne. La SÉQ est la seule société d'énergie au Canada qui ne dispose d'aucune ressource d'électricité locale ni d'installations de distribution régionales, ce qui crée une dépendance considérable envers les carburants diesel.

NOTRE VISION

La vision de la Société d'énergie Qulliq consiste à offrir à la population du Nunavut une alimentation énergétique et des services sécuritaires, fiables, durables et économiques. Pour concrétiser sa vision, la SÉQ entend miser sur une main-d'œuvre qualifiée et responsable, représentative de la population du territoire et des valeurs de la Société inuite, de l'Inuit Qaujimagatuqangit et de *Turaaqtavut*, le document énonçant le mandat de la cinquième Assemblée législative du gouvernement du Nunavut. La SÉQ est gérée dans un souci de transparence, avec responsabilité et intégrité.

ÉNONCÉ DE MISSION

La SÉQ offre des services d'électricité sécuritaires, fiables et efficaces, et planifie ses activités de façon à pouvoir fournir aux Nunavummiut de l'énergie à prix abordable sur le long terme.

PRINCIPES DIRECTEURS

Dans tous les aspects de ses activités, la SÉQ respecte les valeurs de la société inuite et adhère aux principes directeurs énoncés par le gouvernement du Nunavut dans le document *Turaaqtavut*.



ᑭᓄᓴᓴᓴ ᑲᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴ ᑎᓴᓴᓴᓴ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqunik Ikumatjutiit

C. P. 250, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le 22 août 2019

L'honorable Jeannie Ehaloak
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq
Assemblée législative du Nunavut
926, voie Queen Elizabeth II
C. P. 2410
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Madame la Ministre,

Conformément au paragraphe 100(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je présente au nom du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq le 18^e rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis,

Simeonie Akpalialuk
Président
Conseil d'administration
Société d'énergie Qulliq

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq, c'est avec fierté que je présente le rapport annuel de la Société pour 2018-2019. Je suis également heureux de faire part de nos plus récentes réalisations et de nos priorités pour l'avenir.

En assurant un approvisionnement en électricité à la fois sûr et fiable, la SÉQ continue de jouer un rôle essentiel dans l'édification d'un avenir solide pour le territoire. La priorité absolue du conseil est de s'assurer que la Société remplisse ce mandat. Les mesures de suivi de la SÉQ continuent d'appuyer le mandat de *Turaaqtavut* tel que précisé par le gouvernement du Nunavut (GN). Tous les ministères et tous les organismes publics ont l'obligation de souscrire aux priorités de ce mandat.

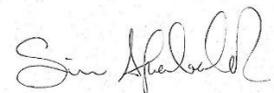
À l'heure actuelle, toute l'électricité produite par la SÉQ dépend du carburant diesel, qui est importé. Tout en gardant à l'esprit le désir du Nunavut d'être autonome sur le plan énergétique et de conserver l'énergie et les ressources énergétiques, la SÉQ favorise le *Qanuqtuurniq*, c'est-à-dire l'innovation et l'inventivité pour la mise sur pied d'initiatives visant les énergies de remplacement. En axant résolument ses efforts autour du *Pivaallirutivut*, soit du développement et la gestion de nos ressources renouvelables et non renouvelables au bénéfice des Nunavummiut, la SÉQ a aussi ouvert davantage la voie à des sources d'énergie renouvelables en modifiant la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* avec comme objectif de remplacer le carburant diesel.

Grâce à un partenariat avec les organisations inuites et avec les municipalités, la SÉQ souscrit au *Katujjiqatigiinnivut* pour les aider à mener à bien leurs projets en énergies renouvelables. La Société poursuit également sa collaboration avec le GN dans le cadre des possibilités de financement par le gouvernement fédéral présentées à la SÉQ pour des initiatives territoriales d'efficacité énergétique rendues possibles grâce au Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Des demandes de financement par le gouvernement fédéral ont été envoyées au gouvernement du Canada pour une série de projets précis qui, nous en sommes convaincus, pourront être réalisés avec succès.

Notre engagement continu dans le cadre du plan d'embauche des Inuits de la SÉQ constitue un autre domaine d'intérêt pour le conseil, avec comme objectif ultime de constituer une main-d'œuvre représentative. La Société a élaboré le plan d'embauche des Inuits (PEI), qui comprend quatre grandes composantes conçues pour accroître les possibilités d'emploi pour les Inuits du Nunavut et aider à éliminer les obstacles à l'emploi. Ces efforts combinés en formation à l'emploi, en développement professionnel, pour l'emploi étudiant en été et pour les possibilités de devenir apprenti ont clairement ouvert la voie à la création, au sein de la SÉQ, d'un environnement de travail positif qui favorisera l'atteinte des cibles désirées en matière d'effectif.

À l'approche du 20^e anniversaire de la SÉQ, en 2021, le conseil d'administration continue d'orienter l'évolution de la Société. En collaborant avec le conseil, le président et chef de la direction et la ministre Ehaloak, je m'engage à relever les défis de la SÉQ et à maximiser les possibilités pour la Société alors que nous continuons à répondre aux besoins en énergie actuels et futurs sur le territoire. Nous pourrions aussi, du même coup, offrir des bases solides à la croissance économique et aux progrès sociaux dont profiteront tous les Nunavummiut.

Cordialement,



Simeonie Akpalialuk
Président
Société d'énergie Qulliq
Président du conseil d'administration
Le 22 août 2019

MOT DU PRÉSIDENT

L'exercice financier 2018-2019 a été marqué par des réalisations qui aideront à façonner les orientations futures de la Société d'énergie Qulliq (SÉQ). Notre équipe a réalisé des projets d'immobilisation majeurs, a obtenu du financement fédéral pour l'infrastructure et élaboré des initiatives en énergie renouvelable qui viennent réitérer les efforts renouvelés de la Société pour créer de la valeur à l'intention de sa clientèle.

La SÉQ s'emploie à reconstruire et à mettre à niveau l'infrastructure existante. Ces efforts se traduisent notamment par l'inauguration de deux nouvelles centrales électriques en 2018-2019. Les installations obsolètes de Cape Dorset et Grise Fiord ont été remplacées par une infrastructure rénovée et des équipements conçus pour répondre aux besoins en énergie actuels et futurs de ces hameaux. La centrale électrique de Grise Fiord a remporté en 2018 un Prix d'excellence de la construction en acier de l'Institut canadien de la construction en acier pour la qualité de son concept. Cette centrale est la première centrale électrique préfabriquée au Nunavut. Construite au Québec, elle a été expédiée par transport maritime vers la communauté, puis réassemblée sur place. La centrale électrique de Cape Dorset a été relocalisée à l'extérieur du hameau à la suite des commentaires formulés par ses habitants. Les deux projets ont été achevés plus tôt que prévu, dans le respect du budget. Tout comme le SÉQ et les fonctionnaires gouvernementaux, j'ai été heureux de célébrer l'ouverture des nouvelles centrales avec les résidents de chacune de ces communautés lors d'une fête et d'une cérémonie d'inauguration. Nous remercions ces communautés ainsi que le personnel de ces centrales pour leur soutien et leur aide, qui ont permis une telle réussite.

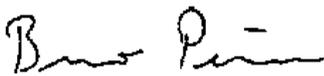
L'objectif premier de la SÉQ continue d'être un approvisionnement en énergie à la fois sûr, abordable et fiable pour notre clientèle de tout le territoire. Ce faisant, nous continuons de rechercher des solutions pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés et favoriser une production énergétique locale. Dans une perspective d'avenir, la SÉQ procédera, au cours des huit prochaines années, à la rénovation de l'infrastructure de centrales électriques grâce au financement offert par le gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Ces mises à niveau amélioreront considérablement le rendement énergétique de nos centrales électriques et augmenteront la capacité de production d'énergie pour nos collectivités.

Il est très important pour nous de veiller à ce que les tarifs pour nos clients n'augmentent pas à la suite de l'intégration de sources d'énergie de remplacement dans le bouquet énergétique. Le programme de facturation nette, déjà en place, ainsi que le programme à venir pour les producteurs d'électricité indépendants offrent l'occasion de mettre sur pied des solutions de production d'électricité 100 % du Nunavut lesquelles, en retour, marquent le début de l'autonomie énergétique pour le territoire, sans qu'il soit nécessaire de hausser les tarifs. En continuant de favoriser et de maintenir des relations avec les organisations inuites, les municipalités et les entreprises locales, nous visons à soutenir les projets de production d'énergie renouvelable à l'échelle locale, dans les communautés. Et il s'agit là d'une première.

L'inclusion de technologies d'énergie renouvelable créera un modèle de base important pour la SÉQ, qui lui sera utile dans ses initiatives de planification future en matière d'énergie. Il est essentiel que nous puissions compter sur un investissement continu du gouvernement fédéral pour construire des installations pour les énergies de remplacement. Ce n'est qu'avec des investissements fédéraux que les projets d'envergure visant à réduire la consommation de diesel, qu'il s'agisse de turbines éoliennes, de panneaux solaires photovoltaïques ou d'études géothermiques, pourront se concrétiser.

La force de la SÉQ est profondément enracinée dans la base solide que constitue notre équipe d'employés. En tant que collectif, nous offrons une énergie fiable, sûre et abordable avec l'expertise et l'innovation qu'exigent les conditions difficiles qui prévalent dans le Nord. Nous sommes fiers de nos réalisations, tant ce qui a trait au maintien de notre infrastructure existante qu'à la création de solutions nouvelles pour répondre aux demandes d'un environnement énergétique changeant. Alors que nous nous apprêtons à amorcer une nouvelle année, j'ai bon espoir que nous continuerons de soutenir la croissance de notre clientèle et de la demande dans les collectivités que nous desservons.

Cordialement,



Bruno Pereira
Président-directeur général
Le 22 août 2019

FAITS SAILLANTS DE NOS ACTIVITÉS EN 2018-2019

- Lancement du programme de facturation nette
- Nomination de trois nouveaux membres au conseil d'administration
- Approbation d'une requête en majoration tarifaire générale pour 2018-2019
- Modification à la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* afin de permettre à la Société de faire l'achat d'électricité
- Approbation des permis pour projets majeurs pour la construction d'un siège social à Baker Lake et d'une nouvelle centrale électrique à Kugluktuk
- Approbation du financement par le gouvernement fédéral pour les projets d'installations de chauffage centralisé à Sanikiluaq et à Taloyoak
- Lancement d'une vidéo promotionnelle sur la conservation de l'énergie
- Prix de la Semaine de la sécurité et de la santé au travail
- Taux de fiabilité à 99,91 %
- Mise en service de nouvelles centrales électriques à Cape Dorset et Grise Fiord
- Mise à niveau des réseaux de distribution de Grise Fiord, Cape Dorset et Cambridge Bay
- Mise à niveau du système de carburant de Cambridge Bay
- Construction d'un réservoir de carburant en vrac à Iqaluit
- Mise en service de nouveaux groupes électrogènes à Arviat, Nauyasat et Cambridge Bay

PERSPECTIVES POUR 2019-2020 ET AU-DELÀ

Dans les années à venir, la SÉQ entend respecter les orientations de son plan stratégique afin d'atteindre les objectifs suivants : améliorer les compétences de ses ressources humaines et accroître le nombre d'employés inuits; mettre en place des pratiques commerciales efficaces et efficaces; améliorer les communications internes et externes; mener à bien des projets d'infrastructure énergétique en Arctique dans le respect des échéanciers et des budgets; et continuer de rechercher des options économiques d'énergie de remplacement du diesel. Par la prestation de grands programmes et la réalisation de projets d'infrastructure tels que le programme pour les producteurs d'électricité indépendants, le nouveau siège social de Baker Lake et la première centrale électrique hybride solaire-diesel au Nunavut, à Kugluktuk, la SÉQ vise à renforcer ses partenariats stratégiques avec les organisations inuites, le gouvernement fédéral et le secteur privé afin de répondre aux besoins de nos communautés. La SÉQ continue d'être engagée à travailler avec le gouvernement du Nunavut et d'autres parties prenantes afin de concrétiser sa vision qui est celle de fournir aux Nunavummiut une électricité sûre, fiable, durable et abordable.

CONTRIBUER À LA VIE DE TOUTES LES COLLECTIVITÉS À L'AIDE DES PRINCIPES DIRECTEURS INUITS

En tant que générateur et distributeur exclusif d'électricité au Nunavut, l'engagement de la SÉQ envers les Nunavummiut comprend le soutien et l'établissement de relations dans tout le territoire en participant activement aux événements communautaires et en apportant des contributions financières et en nature aux organismes communautaires et à but non lucratif. La SÉQ est fière du constant dévouement de ses employés à ces événements communautaires et à leur engagement visant à mener leurs activités de manière socialement responsable.

Les pratiques commerciales de la SÉQ sont guidées par les principes directeurs inuits suivants :

***Pijitsirniq** : Servir et pourvoir la famille et la collectivité.*

***Ikajuqtigiinniq** : Travailler ensemble dans un but commun.*

***Pilimmaksarniq** : Acquérir des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.*

***Avatittinnik Kamatsiarniq** : Respecter la terre, la faune et l'environnement et en prendre soin.*

PIJITSIRNIQ

Au cours de l'exercice financier de 2018-2019, la SÉQ a soutenu les événements et organismes communautaires suivants :

- Projections de films pour Noël au cinéma Astro
- Jeux de Noël à Iqaluit
- Tournoi de volley-ball commémoratif Laura Ulluriaq Gauthier
- Collecte de fonds de l'école secondaire Inuksuk pour la conférence canadienne sur le leadership
- Gala de charité de la Chambre de commerce de la région de Baffin
- Iqaluit Community Greenhouse Society
- Journée de célébration du hameau Pangnirtung
- Souper de Noël pour les aînés à Whale Cove
- Souper de Noël pour les aînés à Iqaluit
- Compétences Canada au Nunavut
- Festival des arts Alianait

PILIMMAKSARNIQ ET IKAJUQTIGIINNIQ

BOURSE D'ÉTUDES LAURA ULLURIAQ GAUTHIER

La SÉQ accorde une bourse de 5 000 \$ à un ou une Nunavummiut remarquable ayant un très bon dossier scolaire et témoignant d'un engagement envers la participation à la vie de la collectivité. Remise chaque année, cette bourse rend hommage au rôle essentiel de Laura dans la fondation de ce qu'on appelle maintenant la Société d'énergie Qulliq, et à son sens de la communauté.

Jasmine Redfern, d'Iqaluit, a reçu en 2018 la bourse d'études Laura Ulluriaq Gauthier. Jasmine s'est distinguée en tant que chef de file et militante pour la jeunesse autochtone dans le territoire et partout ailleurs au pays. Elle poursuit des études au programme de droit du Nunavut et entend faire carrière comme avocate bilingue inuktitut-anglais afin de mieux représenter tous les membres de sa communauté.

COMPÉTENCES CANADA AU NUNAVUT

La SÉQ reconnaît l'importance du secteur des métiers spécialisés et de la technologie pour la poursuite de ses activités. Pour cette raison, elle appuie activement et de longue date le programme Compétences Canada au Nunavut. La promotion qu'effectue la SÉQ pour le secteur des métiers spécialisés et de la technologie en tant que choix de carrière viable pour la jeune génération du Nunavut s'inscrit dans sa vision d'une main-d'œuvre compétente et représentative de la population du Nunavut. En 2018-2019, la SÉQ a offert des articles promotionnels pour la compétition des compétences de 2018 du territoire. Derek Allerton, employé de la SÉQ à titre de coordonnateur en santé, sécurité et environnement liés à la construction, était parmi les juges de la compétition en santé et sécurité. Le Service des ressources humaines de la Société a également pris part à la foire de l'emploi organisée parallèlement à la compétition afin de fournir de l'information sur le Programme d'apprentissage de la SÉQ et de recruter des participants.

AVATITTINNIK KAMATSIARNIQ

ACTIVITÉS DE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE

La SÉQ soutient activement le grand nettoyage communautaire annuel du Nunavut. Cette activité de développement de la conscience communautaire, organisée par le ministère de l'Environnement du GN, reçoit l'appui de la SÉQ, qui encourage ses employés à y participer. Au printemps 2018, le personnel de Baker Lake et d'Iqaluit a démontré leur sentiment d'appartenance à la communauté en prenant le temps d'aider au grand nettoyage de leurs collectivités respectives.

Les affiches Énergie-futé faisaient partie de la dernière campagne.

Ça semble étrange?

Pas plus qu'ouvrir la fenêtre pendant que le chauffage fonctionne.

**ADPAAQAAQ ILLIAGIIT
ENERGY WISE
KUMAGUIIIGIININUT GAUMIATSIARNIQ
ÉNERGIE-FUTÉ**

Tous les petits gestes que nous posons pour économiser de l'énergie s'additionnent pour faire une grande différence.

Baissez le chauffage.

Fermez vos fenêtres.

Mettez un chandail.

Pour obtenir plus de renseignements en matière d'économie d'énergie, de réduction des coûts et de protection de l'environnement au Nunavut, joignez-vous au mouvement **Énergie-Futé** sur la page Facebook **Energy Wise Nunavut** et sur Twitter **@EnergyWiseNU**.

CAMPAGNE ÉNERGIE-FUTÉ

En partenariat avec le Secrétariat du changement climatique du GN et la Société d'habitation du Nunavut, la SÉQ a poursuivi la campagne de sensibilisation « Énergie-futé », qui vise à sensibiliser le public à l'importance de conserver l'énergie. Une campagne énergique dans les médias sociaux et une vidéo ayant connu une grande popularité ont servi de base à la deuxième phase de cette initiative. Des messages à la radio, des annonces dans les journaux et les magazines ainsi qu'une campagne d'affichage dans tout le territoire ont permis de livrer un message sur un ton léger au grand public.

PRIX ET RECONNAISSANCE

PRIX DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

En 2018-2019, la Société d'énergie Qulliq (SÉQ) a reçu, pour la huitième année, le prix de reconnaissance d'un employeur remis conjointement par la Canadian Society of Safety Engineers et par la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs. Cette reconnaissance montre bien les efforts de la SÉQ et son engagement continu à élargir et approfondir sa culture de la sécurité en milieu de travail.

Ce prix, présenté à un employeur du Nunavut comptant un effectif de 51 employés ou plus, souligne les efforts de la SÉQ et sa participation active à la Semaine de la sécurité et de la santé au travail de 2019. Cet événement annuel favorise la collaboration entre les employeurs, les employés et les diverses parties prenantes afin de sensibiliser le public à la prévention des blessures et des maladies en milieu de travail.

PROGRAMMES DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FONDS POUR L'ÉNERGIE DANS L'ARCTIQUE

Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique (FEA) est un programme de financement du gouvernement fédéral visant à améliorer l'efficacité et la fiabilité énergétiques dans le Nord. Il est offert par Infrastructure Canada dans le cadre du plan d'infrastructure Investir dans le Canada. Le fonds fournira à la SÉQ jusqu'à 175 millions de dollars dans le cadre d'une entente à coûts partagés selon une proportion de 75/25, dans le cadre de laquelle la contribution maximale de la SÉQ se chiffrera à 58 millions. La contribution totale des deux sources de financement combinées est de 233 millions de dollars.

Dans le cadre de cette initiative d'envergure dans le secteur de la construction, la SÉQ a établi des projets complets de reconstruction de centrales électriques et de remplacement des groupes électrogènes un peu partout sur le territoire, dans les communautés qui en ont le plus besoin. Ces mises à niveau permettront le remplacement d'infrastructures vieillissantes et feront en sorte que la SÉQ sera en mesure de répondre aux besoins en énergie des collectivités du Nunavut. La SÉQ donnera plus de détails sur les projets au fur et à mesure que ceux-ci recevront du financement.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Ministre responsable
de la SEQ
Jeannie Ehaloak

Président du conseil
d'administration
Bert Rose

Président-directeur
général
Bruno Pereira

Vice-
président
Jamie
Flaherty

Directeur par
intérim,
service des
ressources
humaines et du
développement
organisationnel
Matthew
Smallcombe

Directeur,
service de
l'ingénierie
Taufik Haroon

Directeur,
service des
opérations
Bill Nippard

Directeur
financier
Chris
Bradley

Directrice par
intérim,
service
des affaires
générales
Sheila Papa

Directeur,
service de
la santé, de
la sécurité, de
l'environnement
et des
installations
Rick Hunt

Directeur,
service des
technologies
de l'information
John Geary

Conseiller
juridique
Denford
Madekufamba

Directrice,
développement
commercial et
efficacité
Natalie
Chafe-Yuan

Au 31 mars 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq sont nommés par le ministre responsable de la SÉQ. En vertu de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, le conseil d'administration doit être formé d'au moins six administrateurs et d'un maximum de dix. Le mandat des membres du conseil d'administration s'étend sur deux ou trois ans. La Société peut ainsi assurer la continuité de ses activités tout en favorisant la croissance sur le plan de l'expérience et des connaissances.

Bert Rose, président du conseil d'administration

Bert Rose vit et travaille dans le Nord depuis plus de cinq décennies. Il a travaillé pour le ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest pendant vingt-quatre ans où il a occupé différents postes dans des salles de classe, des écoles et dans l'administration. Son dernier emploi a été celui de doyen des programmes du campus du Collège de l'Arctique du Nunavut. De 2000 à 2013, il a dirigé avec succès le cabinet Graybeard Consulting. M. Rose est maintenant semi-retraité et préside le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Il vient enrichir le conseil d'administration de la SÉQ grâce à sa vaste connaissance du travail en milieu arctique, à ses solides compétences en leadership et à une vaste expérience en gestion. M. Rose habite à Iqaluit.

Simeonie Akpalialuk, vice-président (président depuis le 15 août 2019)

Simeonie Akpalialuk habite actuellement à Iqaluit, mais au cours de sa carrière, il a aussi vécu dans les Territoires du Nord-Ouest, en Ontario et en Colombie-Britannique. Il a été consultant au hameau de Pangnirtung et au ministère du Développement économique et des Transports, et a travaillé dans le domaine du développement communautaire et commercial. Sa passion de longue date pour l'énergie de remplacement fait de lui un membre précieux pour le conseil d'administration de la SÉQ. M. Akpalialuk est titulaire d'un diplôme en administration des affaires du Nicola Valley Institute of Technology.

Philip Clark, administrateur

Philip Clark compte plus de 25 ans d'expérience dans le domaine financier au sein d'organismes gouvernementaux, de sociétés publiques et d'entreprises privées. Pendant 12 ans, il a été gestionnaire, puis associé du cabinet Lester Landau (anciennement MacKay Landau), à Iqaluit. M. Clark est comptable professionnel agréé et analyste financier agréé. Il est titulaire d'un diplôme de l'Université McMaster. Il habite actuellement à Mississauga, en Ontario.

Nelson Pisco, administrateur

Nelson Pisco travaille présentement pour le ministère des Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut, à Iqaluit, à titre de directeur des services techniques. Il possède une vaste expérience au sein de la fonction publique territoriale. Avant de se joindre au gouvernement, M. Pisco a travaillé comme ingénieur à Iqaluit, au Nunavik et à Montréal. Sa vaste expérience à des postes de direction, dans le domaine de l'ingénierie et dans l'industrie de l'énergie constitue un atout précieux pour le conseil d'administration. Diplômé de l'Université Concordia, il est titulaire d'un baccalauréat en génie civil. M. Pisco habite présentement à Iqaluit.

Ronnie Campbell, administrateur

Ronnie Campbell a occupé le poste de vérificateur général adjoint du Canada de 2003 jusqu'à sa retraite, en 2015. Dans le cadre de ses fonctions, M. Campbell supervisait les travaux du Bureau du vérificateur général du Canada au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que dans diverses entités du gouvernement fédéral.

Au début de sa carrière, alors qu'il était à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson, M. Campbell a vécu et travaillé dans les collectivités de Qikiqtarjuaq et de Sanikiluaq. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa et détient le titre de comptable en management accrédité. M. Campbell habite à Ottawa.

Nicole Jauvin, administratrice

Maintenant à la retraite, Nicole Jauvin était sous-ministre à l'Agence canadienne de développement économique du Nord jusqu'en 2011. Elle a beaucoup travaillé avec le gouvernement, les collectivités et les particuliers pour favoriser le développement économique du Nord. M^{me} Jauvin a parcouru tout le Nunavut. Elle est membre des conseils d'administration de la Société d'aménagement urbain de Gwich'n (Gwich'in Development Corporation) à Inuvik, de l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario et du Club des Cinq Lacs au Québec. M^{me} Jauvin est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit, LLL. M^{me} Jauvin est titulaire d'un diplôme avec grande distinction en coopération internationale et d'un baccalauréat ès arts en communications de l'Université d'Ottawa. Ancienne membre du Barreau du Québec, elle habite présentement à Ottawa.

Kimberly Fairman, administratrice

Kimberly Fairman compte plus de 20 années d'expérience approfondie au sein des gouvernements fédéral et territorial. Elle a occupé un poste de cadre supérieur au ministère de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence canadienne de développement économique du Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest, de 2008 à 2016. M^{me} Fairman est titulaire d'un diplôme en sciences infirmières du Collège Aurora des Territoires du Nord-Ouest et d'un certificat en leadership du secteur public et gouvernance de l'Université d'Ottawa. Elle habite actuellement à Yellowknife.

Roxanne Ruediger, administratrice

Roxanne Ruediger travaille à titre de Certified Public Accountant et possède plus de dix ans d'expérience en production de rapports financiers, analyse financière et mise en œuvre de stratégies financières. M^{me} Ruediger est à l'heure actuelle directrice financière de la Nunavut Tunngavik Incorporated. Elle a obtenu le titre de comptable en 2015 et a été la deuxième Inuk à obtenir le titre d'experte-comptable et la première femme autochtone de l'association TNO/NU. M^{me} Ruediger vit à Rankin Inlet.

Nastania Mullin, administrateur

Nastania Mullin est Inuk. Il est étudiant au programme de droit du Nunavut. M. Mullin est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Gold Coast, en Australie et a complété son dernier semestre à Paris, en France, avec une majeure en marketing international. Il est également diplômé en administration des affaires du St. Lawrence College, en Ontario. Son expérience en planification de la viabilité et sa participation à l'équipe de négociation du Secrétariat à la dévolution lui permettent de faire bénéficier le conseil de ses compétences en gestion. M. Mullin a été le premier président de la Nunavut Law Student Society (société des étudiants en droit du Nunavut). Il a voyagé et travaillé dans toutes les collectivités du Nunavut, et possède de ce fait une connaissance approfondie du territoire. Il est également membre du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut. M. Mullin vit à Iqaluit avec son partenaire et est père de quatre enfants.

Juanie Pudluk, administrateur

Juanie Pudluk est ingénieur de profession. Il est titulaire d'un diplôme en génie électrique et d'un agrément de la NAPEG. M. Pudluk possède plus de 12 ans d'expérience en gestion de projet et dans l'industrie de la production d'électricité au diesel. Il travaille à l'heure actuelle comme chef de la gestion de projet pour le gouvernement du Nunavut. Auparavant, M. Pudluk était ingénieur électricien à la SÉQ. M. Pudluk habite présentement à Iqaluit.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMITÉ DE L'IQ

Le Comité des ressources humaines formule des recommandations concernant la main-d'œuvre organisationnelle de la Société. Il examine les questions de ressources humaines et de rémunération se rapportant à l'équipe de cadres supérieurs. En outre, le comité évalue les programmes et les initiatives liés à l'emploi des Inuits, la formation et le perfectionnement professionnel, les relations avec les employés et les relations de travail, l'application des diverses conventions collectives, ainsi que les initiatives visant à améliorer le rendement et les capacités des employés.

COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités financières et de surveillance et reddition de comptes envers la Société, ses parties prenantes, le gouvernement du Nunavut et les contribuables du territoire. Le comité facilite les communications entre le conseil et le vérificateur externe, et est l'organe décisionnel concernant les activités de l'auditeur interne.

COMITÉ SUR LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

Le Comité sur les énergies de remplacement présente ses recommandations au conseil d'administration sur la viabilité des technologies d'énergie de remplacement ou renouvelable dans le Nord. Il commente également les options et les sources de financement des projets d'aménagement, des projets pilotes, des initiatives de recherche, des possibilités de collaboration et sur des mandats de soutien ou des mandats chevauchants d'autres organisations.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Rétabli en novembre 2017, le comité de gouvernance a comme fonction principale de veiller à ce que le conseil d'administration de la SÉQ maximise son efficacité et demeure au fait des meilleures pratiques en matière de gouvernance pour l'élaboration de stratégies efficaces de supervision et de reddition de comptes à la Société et à ses actionnaires.

SERVICE DES OPÉRATIONS

Le Service des opérations est chargé de produire et de distribuer de l'électricité sûre et fiable à toutes les collectivités du Nunavut. Chaque collectivité possède sa propre centrale électrique, exploitée par des employés qui vivent sur place. Les employés de la collectivité sont appuyés par des électriciens, des mécaniciens et des techniciens de lignes électriques basés dans les centres régionaux de Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet. Le Service des opérations poursuit la mise sur pied d'une équipe responsable possédant l'expertise et la volonté de régler les problèmes d'exploitation posés par l'environnement, des infrastructures vieillissantes et une demande croissante pour de l'énergie de remplacement renouvelable. En plus de sa responsabilité de base qui est de produire et distribuer de l'électricité sur le territoire, le Service des opérations travaille en étroite collaboration avec le Service de l'ingénierie, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations et avec le Service des finances afin de faciliter et de mettre en œuvre le plan d'immobilisations de la SÉQ.

FIABILITÉ

Fournir un approvisionnement en électricité fiable aux Nunavummiut est l'une des grandes priorités du service des opérations. En 2018-2019, la SÉQ a enregistré un taux de fiabilité de 99,91 % sur tout le territoire, une légère baisse par rapport au dernier exercice. Les facteurs touchant la fiabilité de l'alimentation électrique en 2018-2019 comprenaient la nécessité de procéder à des interruptions planifiées pour la mise en service de nouvelles centrales électriques à Grise Fiord et Cape Dorset ainsi que les nouveaux groupes électrogènes à Arviat et Gjoa Haven. Des conditions météorologiques difficiles ont affecté la fiabilité de l'alimentation électrique au cours de l'exercice financier. En 2018-2019, la SÉQ a aussi installé des groupes électrogènes d'urgence à Gjoa Haven et à Clyde River. Le service des opérations s'efforce constamment d'améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique, de répondre à la demande accrue en électricité et de faire face aux contraintes de l'infrastructure électrique de la SÉQ.

La SÉQ calcule le taux de fiabilité en se fondant sur le nombre d'interruptions de service planifiées et imprévues survenues durant l'année, ainsi que sur la durée de ces interruptions. Des interruptions planifiées se produisent lorsque des travaux sont nécessaires sur l'équipement de la centrale électrique ou sur un réseau de distribution. Les interruptions planifiées aident aussi à assurer la sécurité de l'équipe d'exploitation et d'entretien de la SÉQ. Les interruptions imprévues se produisent généralement en raison de conditions météorologiques défavorables, de facteurs externes ou de pannes inattendues dues à l'infrastructure électrique de la SÉQ.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, les collectivités suivantes ont eu l'alimentation électrique la plus fiable sur le territoire :

- Chesterfield Inlet, Coral Harbor, Whale Cove, Igloodik, Grise Fiord et Pond Inlet ont toutes déclaré une fiabilité de 99,99 %.
- Dans l'ensemble, le client moyen de la SÉQ a connu des interruptions de service qui ont duré au total de 6,12 heures en 2018-2019.

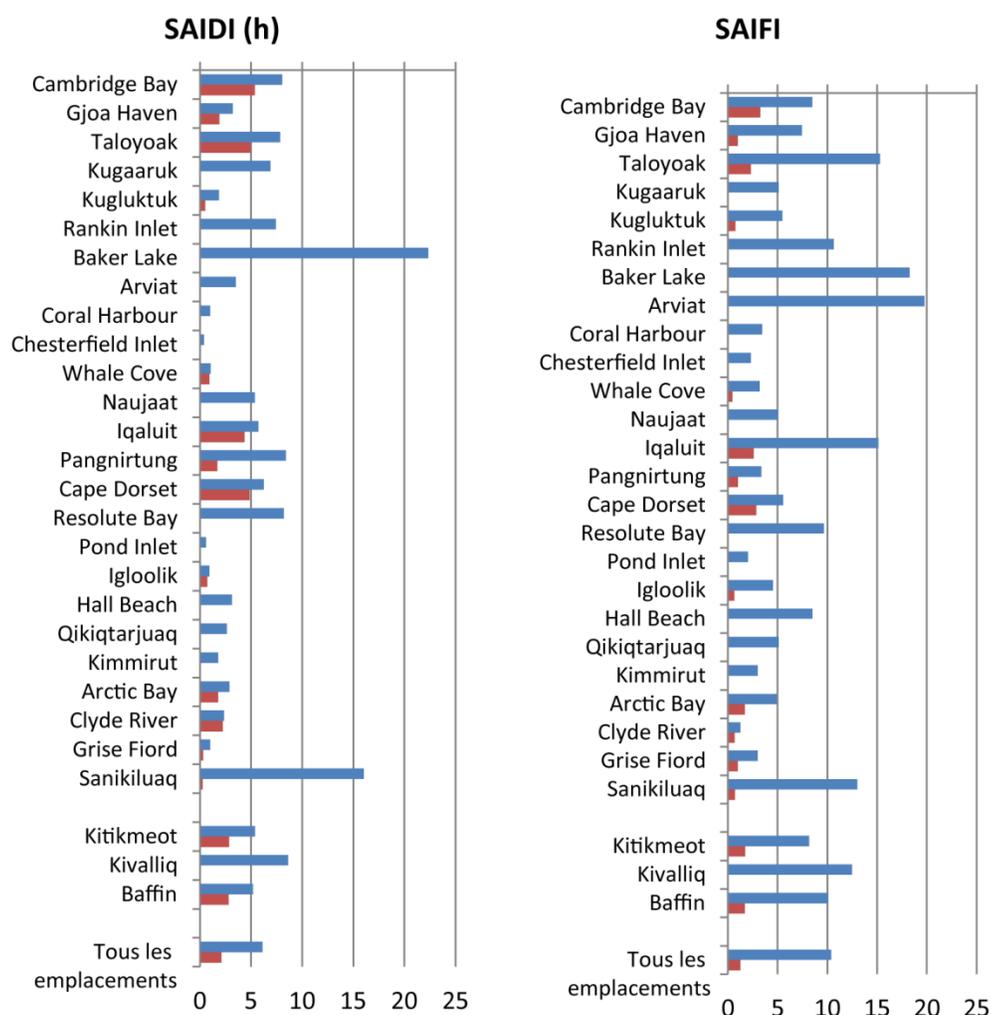
Le Service des opérations continue d'améliorer ses pratiques opérationnelles et d'entretien grâce à des inspections proactives des centrales électriques et des équipements.

En outre, les systèmes de carburant ont été améliorés à Cambridge Bay pour assurer la longévité accrue du service et maintenir la fiabilité de l'approvisionnement en électricité pour les clients de la SÉQ.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Le Service des opérations recense les données de rendement pour produire des statistiques sur les interruptions de service survenues chaque année. On entend par « interruption de service », ou « coupure de courant », la perte d’approvisionnement en électricité provenant du réseau électrique de la SÉQ à ses clients. La présentation de l’information sur le rendement en matière d’interruptions de service permet à la SÉQ de déterminer la qualité et l’efficacité de ses réseaux de services publics et de distribution et peut lui indiquer les zones nécessitant une amélioration.

Chaque année, la SÉQ mesure les indicateurs de performance tels que l’indice de *fréquence* moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI), l’indice de *durée* moyenne des interruptions de service touchant les clients (CAIDI) et l’indice de *durée* moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI). Les tableaux ci-dessous indiquent les résultats de cette analyse. Ils sont fondés sur des mesures standard de performance de l’industrie des services publics. Les statistiques de fiabilité ci-dessous témoignent de l’engagement de la SÉQ à offrir un approvisionnement en électricité sûr et fiable à tous les Nunavummiut.



L'**indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI)** indique le nombre moyen d'interruptions par client dans chaque collectivité et région entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019. Le nombre moyen d'interruptions est calculé en divisant le nombre total d'interruptions de service de client par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en **bleu**. Les interruptions prévues sont en **rouge**. En 2018-2019, le SAIFI a été de 10,39 interruptions.

L'**indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI)** indique la durée moyenne des interruptions (en heures) du réseau de la SÉQ dans chaque collectivité et région du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. La durée moyenne d'interruption est calculée en divisant la somme de toutes les durées d'interruption des clients par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en **bleu**. Les interruptions prévues sont en **rouge**. En 2018-2019, le SAIDI a été de 6,12 heures.

RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du plan d'immobilisations de la SÉQ, la Société continue d'investir dans des équipements de centrales électriques qui contribueront à améliorer le rendement énergétique et à réduire la consommation de combustible. Les améliorations du rendement énergétique sont réalisées grâce à une combinaison de groupes électrogènes plus modernes, d'améliorations dans les pratiques d'entretien du matériel et de modifications aux systèmes d'automatisation et de contrôle des centrales électriques. Ces initiatives assurent un fonctionnement optimal des centrales électriques tout en répondant à la demande quotidienne en électricité de chaque collectivité.

En 2018-2019, le taux de rendement énergétique de la SÉQ était de 3,74 kilowattheures par litre, une légère amélioration par rapport au rendement énergétique du territoire l'an dernier. Cette baisse est attribuable à la réalisation de l'entretien planifié sur les groupes électrogènes les plus gros et les plus efficaces de la Société.

Malgré l'infrastructure vieillissante de la SÉQ et les bris périodiques de l'équipement, le Service des opérations continue d'améliorer ses taux de rendement énergétique. Bien que la SÉQ dépend uniquement du carburant diesel pour la production d'électricité, elle s'efforce de réduire la quantité de carburant diesel nécessaire pour ce faire et réduit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre.



Les monteurs de lignes sous tension de la SÉQ au travail

PRODUCTION

Pour gérer les défis présentés par l'infrastructure vieillissante de la SÉQ sur tout le territoire, le Service des opérations respecte strictement un programme d'entretien sur tous les équipements des 25 centrales électriques. Le Service des opérations collabore avec le Service d'ingénierie pour améliorer les infrastructures existantes et construire de nouvelles centrales électriques.

En 2018-2019, le Service des opérations a travaillé avec le Service de l'ingénierie afin de mettre en service de nouveaux groupes électrogènes à Arviat, Naujaat et Cambridge Bay. La mise à niveau de ces groupes électrogènes permettra à la SÉQ de répondre aux besoins d'électricité actuels et futurs des collectivités.

DISTRIBUTION

Les techniciens de lignes électriques (TLE) de la SÉQ passent la plupart des mois d'hiver à se rendre par avion dans les collectivités environnantes pour réparer les dommages causés aux lignes électriques et aux pôles et pour résoudre les problèmes liés aux raccordements des clients causés par des conditions climatiques défavorables et des facteurs externes. Au cours des mois du printemps et de l'été, les TLE se concentrent sur l'entretien des réseaux de distribution, l'entretien préventif et la préparation des réseaux pour de nouveaux raccordements clients, car la demande en électricité continue de croître sur le territoire.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Service des opérations a participé à une variété de projets de distribution dans le but d'améliorer la fiabilité et de répondre aux besoins énergétiques de chaque collectivité. En étroite collaboration avec le Service d'ingénierie, des projets de mise à niveau des réseaux de distribution ont été complétés à Cape Dorset et Grise Fiord.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Le Service de l'ingénierie est responsable de la planification, de la conception et de la gestion de projets, des services de soutien technique et d'analyse du cycle de vie des infrastructures nouvelles et existantes des centrales électriques de la Société. Il s'occupe également de l'élaboration et de la mise en place de procédures de gestion de projet, de la conception assistée par ordinateur et de la maintenance du système de gestion des documents d'ingénierie. Le partenariat stratégique qui existe entre les services d'ingénierie et des opérations permet d'assurer le bon fonctionnement des activités quotidiennes, la planification à long terme et l'exécution du plan d'affaires de la SÉQ.

PROJET DE RECONSTRUCTION DE CENTRALES ÉLECTRIQUES

La SÉQ procède à la finalisation des plans de projets visant le remplacement de 11 centrales électriques arrivant à la fin de leur durée de vie ou l'ayant dépassée. Les centrales électriques dont l'équipement et l'infrastructure sont vieillissants font l'objet de risques plus élevés d'interruptions de service en raison de défaillances du système et, dans certains cas, peuvent ne pas répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs d'une collectivité. Les projets comme le remplacement de centrales électriques permettent à la SÉQ d'offrir de l'électricité de façon sûre et fiable à l'échelle du territoire. En 2018-2019, les deux centrales électriques de Cape Dorset et de Grise Fiord ont été complétées plus tôt que prévu et dans le respect du budget. De plus, la SÉQ a amorcé le travail de conception d'une nouvelle centrale à Kugluktuk.



Récompensée par un Prix d'excellence de la construction en acier de l'Institut canadien de la construction en acier pour la qualité de son concept, la centrale de Grise Fiord a été finalisée en novembre 2018.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CENTRALE ÉLECTRIQUE DE CAPE DORSET

- La construction de la centrale électrique de remplacement à Cape Dorset a commencé en juillet 2017 et a été entièrement terminée en décembre 2018.
- À la demande du hameau, la nouvelle centrale est située près du parc de stockage de carburant de la Division des produits pétroliers de la collectivité.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CENTRALE ÉLECTRIQUE DE GRISE FIORD

- La construction de la centrale électrique de remplacement à Grise Fiord a commencé en juillet 2017 et a été entièrement terminée en novembre 2018.
- La centrale de Grise Fiord est la première centrale électrique préfabriquée au Nunavut. Construite au Québec, elle a été expédiée par transport maritime vers la communauté, puis réassemblée sur place.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR DE CARBURANT EN VRAC À IQALUIT

- La conception et les travaux majeurs de construction de ce nouveau réservoir de carburant en vrac ont été finalisés au cours de l'exercice financier 2018-2019, et on prévoit une date d'achèvement du projet en 2019. Avec un volume de réservoir de 5 millions de litres, il s'agit du plus important projet de réservoir de carburant jamais entrepris par la SÉQ.

APPROBATION DU PERMIS POUR PROJET MAJEUR DE LA NOUVELLE CENTRALE ÉLECTRIQUE HYBRIDE DE KUGLUKTUK

- Le permis pour projet majeur pour la construction d'une nouvelle centrale hybride diesel-énergie solaire à Kugluktuk a été approuvé en février 2018.
- La conception, le choix de l'équipement, le projet majeur d'approvisionnement et l'aménagement du terrain devraient être complétés en 2019. La construction et la mise en service complète devraient être finalisées en 2021.
- La nouvelle centrale électrique sera située à côté du parc de stockage de la Division des produits pétroliers de la collectivité.

PROGRAMME DE FACTURATION NETTE

Lancé en avril 2018, le programme de facturation nette permet aux clients résidentiels et à un compte municipal ou de hameau par collectivité de produire leur propre électricité en installant leurs propres systèmes de production d'électricité de 10 kilowatts ou moins. Les clients admissibles reçoivent un crédit pour le surplus d'électricité produit et transféré aux réseaux électriques de la SÉQ.

PROGRAMME POUR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ INDÉPENDANTS

La SÉQ crée un programme pour les producteurs d'électricité indépendants (PEI). Ce programme permet aux hameaux, aux organisations inuites désignées, aux entreprises inuites, aux clients institutionnels et commerciaux ainsi qu'à des tiers de produire de l'électricité à partir de sources d'énergie admissibles et de la vendre directement à la Société. Pour la première fois, la SÉQ achètera de l'électricité des PEI jusqu'à hauteur des coûts du carburant diesel qui auront pu être évités. La priorité sera accordée aux organisations qui sont détenues ou administrées par des Inuits du Nunavut. Les détails du programme seront finalisés en 2019.

PARMI LES AUTRES RÉALISATIONS QUI ONT MARQUÉ L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019, MENTIONNONS :

- La mise à niveau d'un réseau de distribution et la rénovation de la structure d'une centrale à Cambridge Bay.
- La mise à niveau d'une conduite d'alimentation en carburant à Cambridge Bay.
- L'installation de nouveaux groupes électrogènes à Arviat, Naujaat et Cambridge Bay.

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE CENTRALISÉ

L'installation de chauffage centralisé (DHS) est le processus consistant à exploiter l'énergie thermique produite en tant que sous-produit de la production d'électricité et à fournir cette énergie thermique capturée aux clients grâce à un système de distribution par canalisation. Ces installations permettent aux clients institutionnels et commerciaux d'utiliser beaucoup moins de carburant pour produire de la chaleur et de réduire ainsi l'entretien à apporter à leurs systèmes de chauffage. La DHS détourne chaque année environ deux millions de litres de mazout de chauffage au Nunavut et réduit considérablement les émissions de carbone du territoire.

En 2018-2019, la SÉQ a prolongé la DHS afin de relier au réseau le nouveau Centre aquatique d'Iqaluit, qui vient d'être construit. L'expansion de la DHS a été achevée en janvier 2019 et la Société travaille avec la Ville d'Iqaluit à finaliser l'entente de services.

En septembre 2018, le gouvernement du Canada s'est engagé à un financement important pour le Nunavut dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC). Ces fonds du gouvernement fédéral permettront à la SÉQ de mettre en place des installations de chauffage centralisé à Sanikiluaq et Taloyoak. Les phases initiales du projet de la DHS à Taloyoak et Sanikiluaq sont en cours et on s'attend à ce qu'elles soient terminées en 2020-2021.

La SÉQ projette de relier l'école Nuiyuk et l'école secondaire Paatsaali à la DHS à Sanikiluaq. À Taloyoak, on projette de relier l'école Netsilik, la piscine Moses Teelktaq le garage de Construction Lyall et deux garages du hameau à la DHS.

La gestion du portefeuille de l'énergie de remplacement et de l'énergie renouvelable est présentement assurée par un conseiller principal, qui assure aussi la liaison avec le personnel à l'échelle de la Société pour évaluer et faire progresser des projets qui réduiront la dépendance de la SÉQ aux carburants diesel. De plus, la SÉQ travaille en partenariat avec des organismes fédéraux comme Affaires autochtones et du Nord Canada et Ressources naturelles Canada, et avec le Gouvernement du Nunavut afin de faciliter la réalisation de projets d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable sur le territoire.

La SÉQ soutient d'autres organismes, établissements et sociétés privées qui mettent en œuvre des projets qui font appel aux technologies d'énergie de remplacement dans l'Arctique en échangeant de l'information et en assurant une coordination commune des études de faisabilité.

En 2018-2019, les activités suivantes ont eu lieu dans le contexte des sources d'énergie renouvelable et de remplacement :

- La SÉQ a embauché un entrepreneur pour recueillir des données sur le potentiel géothermique au Nunavut. En vue d'approfondir les résultats de l'étude, la SÉQ a fait parvenir une demande de déclaration d'intérêt à l'Agence canadienne de développement économique du Nord. La Société continue de rechercher du financement en vue d'explorer les possibilités de déploiement de ressources géothermiques dans certaines communautés sélectionnées.
- La Société a déposé une demande de financement dans le cadre du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées de Ressources naturelles Canada afin de procéder à l'installation d'un panneau solaire photovoltaïque de 500 kilowatts pour la communauté de Kugluktuk.
- En collaboration avec les services d'électricité publics, les provinces et les territoires intéressés, et avec Ressources naturelles Canada, la SÉQ a participé au projet d'établissement d'une feuille de route pour les petits réacteurs modulaires (PRM). Le projet de PRM a été mis sur pied pour en savoir plus sur les réseaux électriques nucléaires à très petite échelle, et sur leur utilisation potentielle au Canada. Le rapport intitulé « *Appel à l'action : Feuille de route des petits réacteurs modulaires* » a été déposé en novembre 2018. La participation de la SÉQ au projet de PMR était un moyen de réunir de l'information et d'évaluer la viabilité technique et financière des PRM.

SERVICE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTALLATIONS

Le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations (SSEI) assure le contrôle des pratiques de la Société en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que l'entretien et la gestion du portefeuille immobilier de la SÉQ. Le mandat du SSEI consiste à :

- réduire l'empreinte écologique de la SÉQ;
- veiller à ce que tous les employés comprennent leurs droits et leurs responsabilités dans le cadre d'enjeux qui ont une influence sur leur santé et leur sécurité;
- promouvoir et assurer le respect du programme de santé et de sécurité de la SÉQ;
- poursuivre l'élaboration et la révision des pratiques et procédures de travail sécuritaires;
- offrir de la formation en santé et sécurité à tous les employés;
- assurer la conformité de la SÉQ avec toutes les lois et tous règlements fédéraux et territoriaux applicables;
- assurer la gestion, l'entretien et l'administration de l'ensemble du portefeuille immobilier de la SÉQ, y compris les logements du personnel et des installations commerciales en location, des centrales électriques et des terrains;
- offrir des services complets de gestion des installations en élaborant, en mettant en œuvre et en administrant des procédures de gestion et d'entretien des infrastructures de la SÉQ afin d'en assurer le fonctionnement sécuritaire, efficace et rentable;
- respecter les normes et les meilleures pratiques de l'industrie, le Code national du bâtiment, les règles en matière de gestion financière et de marchés publics ainsi que toutes les politiques, procédures et lois applicables. Le Service des installations procède aussi au calcul des coûts durant le cycle de vie afin d'appuyer la prise de décision concernant le maintien ou le retrait d'actifs dans tout le Nunavut.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La Société croit que les incidents, les maladies et les blessures en milieu de travail sont inacceptables et évitables. La SÉQ est déterminée à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à ses employés, ses entrepreneurs et ses clients.

En 2018-2019, la SÉQ a entièrement satisfait les exigences d'audit du certificat de reconnaissance (COR) de la Northern Safety Association (NSA). Le COR est un programme d'agrément pancanadien bien établi, qui offre aux organismes un outil pour évaluer et améliorer leur système de gestion en santé et sécurité. L'objectif de ce certificat de reconnaissance est de favoriser des comportements et des pratiques plus sécuritaires sur les lieux de travail, qui permettent aussi d'améliorer le rendement.

Depuis l'obtention de son certificat de reconnaissance en 2013, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations a apporté d'importantes améliorations au programme de santé et de sécurité (PSS) de la SÉQ afin de se conformer aux exigences et aux normes nécessaires au maintien de son agrément. Le système de gestion de la santé et sécurité de la SÉQ a été créé et mis en œuvre et est évalué chaque année dans le cadre d'audits internes et externes exhaustifs.

Le SSEI continue de livrer des orientations en matière de santé et de sécurité aux nouveaux employés et aux entrepreneurs. Grâce à la formation en ligne, le personnel est en mesure de suivre la formation obligatoire du *Programme d'orientation sur la santé et la sécurité*. Ce programme d'orientation permet de s'assurer que les employés réussissent un programme de familiarisation à la sécurité comme l'exige le *règlement sur la santé et la sécurité au travail* du Nunavut. En 2018-2019, 66 employés de la SÉQ ont suivi le programme d'orientation.

AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019, LE PERSONNEL DU SSEI A FORMÉ :

- 11 employés sur la prévention des chutes;
- 26 employés sur les premiers soins de niveau A, avec une certification RCP;
- 10 employés sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- 33 employés sur l'inspection et l'entretien des extincteurs d'incendie;
- 66 employés et 20 entrepreneurs sur le Code interne de protection des travaux publics de la SÉQ;
- 4 employés sur l'utilisation des plates-formes d'accès télescopiques;
- 27 employés sur la sensibilisation à la santé respiratoire et les essais d'ajustement;
- 26 employés sur la sensibilisation au travail sur grue;
- 36 employés dans le cadre du cours de familiarisation en sécurité à l'intention des superviseurs;
- 42 employés sur la sécurité en électricité et la sensibilisation aux éclairs d'arc électriques;
- 209 entrepreneurs, qui ont suivi le programme de sécurité de la SÉQ à l'intention des entrepreneurs;
- 26 employés sur la sensibilisation aux dangers liés à la distribution;
- 6 employés, dans le cadre de la formation en sécurité à l'intention des opérateurs de machinerie;
- 11 employés, qui ont suivi la formation pour les conducteurs de chariot élévateur à fourche.

La SÉQ est fière de sa participation continue à la *Semaine de la santé et de la sécurité au travail* (auparavant la *Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail*). Soulignée au Canada, aux États-Unis et au Mexique, la *Semaine de la santé et de la sécurité au travail* réitère, à l'intention du public, des gouvernements et de l'industrie l'importance de mieux comprendre, de sensibiliser et de réduire les blessures et des maladies sur les lieux de travail, au foyer et dans la collectivité.

En 2018-2019, la SÉQ a organisé dans ses murs plusieurs activités à l'intention des employés dans le cadre de la *Semaine de la santé et de la sécurité au travail*. En voici quelques exemples :

- la recommandation de téléchargement de l'appli du jour pour les téléphones intelligents;
- l'examen de l'évolution historique de la sécurité en milieu de travail telle qu'elle s'applique pour les corps de métier de la SÉQ;
- l'organisation du concours de coloriage *Make Safety a Habit* (faire de la sécurité une habitude) pour les enfants, avec utilisation des coloriages gagnants pour le calendrier 2019 de la SÉQ;
- l'organisation de dîners dans quatre centres régionaux pour discuter des enjeux de sécurité actuels;
- la tenue d'un concours de photo, avec photos gagnantes utilisées pour les affiches de la SÉQ sur l'équipement de protection individuelle contre les éclairs d'arcs électriques installés dans toutes les centrales électriques.



Les photos gagnantes du concours ont pris la vedette des affiches de la SÉQ sur l'équipement de protection individuelle contre les éclairs d'arcs électriques.

Les résultats d'une analyse des éclairs d'arcs électriques ont servi de base à l'étiquetage des critères de sécurité pour 17 centrales sur le territoire. En 2018-2019, le SSEI a veillé à ce que l'étiquetage relatif aux éclairs d'arcs électriques soit installé sur les équipements qui posent un risque d'éclairs de ce genre, et ce, dans presque toutes les centrales. La pose des étiquettes relatives aux éclairs d'arcs électriques dans les deux centrales restantes, soit celles de Kugluktuk et d'Arctic Bay, aura lieu une fois que les anciennes centrales auront été remplacées.

En 2018-2019, on a procédé à de la formation particulière à l'interne pour accompagner les études et l'étiquetage sur les éclairs d'arcs électriques. La formation de sensibilisation aux éclairs d'arcs électriques est maintenant exigée pour tous les nouveaux employés des opérations. Les affiches sur l'équipement de protection individuelle (EPI) ainsi que l'information précisant quand porter un tel équipement pour se protéger contre les éclairs d'arcs électriques, ont été distribuées à toutes les centrales.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le programme de formation pour les opérateurs de centrale s'est poursuivi avec une séance de formation destinée aux opérateurs adjoints. Ce programme permet de réunir le personnel des opérations de partout au Nunavut pour toute une semaine de formation sur la santé et sécurité. La formation pour les opérateurs adjoints est offerte tous les deux ans; en 2019-2020, la formation sera offerte aux surintendants des centrales.

Les thèmes particuliers au cours de la formation comprennent :

- la sécurité des superviseurs;
- la sécurité en électricité et la sensibilisation aux éclairs d'arcs électriques;
- les premiers soins;
- l'inspection et l'entretien des extincteurs d'incendie;
- le Code de protection du travail;
- la sensibilisation générale à l'environnement;
- la sécurité liée aux grues;
- le transport de matières dangereuses.

Le Service de SSEI est déterminé à assurer le maintien d'un environnement de travail sain et sécuritaire. SSEI offre aussi aux nouveaux employés et au personnel déjà en poste la formation en santé et sécurité nécessaire à leur fonction afin que chacun dispose des outils nécessaires pour mener une carrière sans blessures à la SÉQ.

ENVIRONNEMENT

L'équipe du Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations travaille d'arrache-pied pour s'assurer que l'empreinte écologique de la SÉQ soit minimisée, conformément aux pratiques exemplaires et aux normes de l'industrie en matière d'environnement, ainsi qu'aux lois fédérales et territoriales applicables. La production et la distribution d'électricité à partir d'une centrale électrique au diesel, assujetties à des mesures antipollution strictes, réduisent le risque que les activités de travail quotidiennes entraînent des dommages indésirables aux terres et aux plans d'eau environnants.

Les évaluations environnementales de site (EES) sont essentielles pour établir l'état environnemental et vérifier la contamination possible d'un site. Lors d'évaluations antérieures, on a établi que les contaminants présents à l'heure actuelle dans les sites de la SÉQ ne présentent pas de risque pour la santé humaine. Cela s'explique par l'emplacement de la contamination, ou encore par la profondeur à laquelle on peut la trouver.

En plus du programme d'évaluations environnementales de site, la SÉQ vérifie la condition des sols chaque année. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, un consultant a été embauché pour analyser et préparer un rapport sur les échantillons de sol prélevés dans chaque collectivité. Ce rapport conclut que certaines zones présentaient une diminution de la contamination tandis que d'autres, comme les zones de stockage des déchets et les dépôts de transfert de carburant, montraient une augmentation des répercussions des hydrocarbures. Le SSEI utilisera les renseignements contenus dans le rapport pour améliorer les pratiques de gestion environnementale de la SÉQ conformément aux règlements environnementaux applicables.

Afin de s'assurer que les collectivités disposent d'un approvisionnement énergétique fiable, de réduire les déversements de carburant et de se conformer aux règlements fédéraux, la SÉQ continue de mettre à niveau l'infrastructure de son système d'alimentation en carburant sur l'ensemble du territoire. En 2018-2019, la SÉQ a procédé à une mise à niveau des pipelines de carburant souterrains à simple paroi de Cambridge Bay afin de rendre le système conforme. La mise hors service de la conduite de carburant de Kugluktuk débutera lorsque la nouvelle centrale sera terminée. La SÉQ a également finalisé la mise hors service définitive et le retrait de l'ancien système de carburant d'Arviat. Les activités de mise hors service de l'infrastructure de la centrale et des systèmes d'alimentation en carburant ont été finalisées à Taloyoak et à Qikiqtarjuaq au cours de l'exercice financier 2018-2019.

Deux déversements de carburant devant être signalés ont eu lieu dans les collectivités de Kugluktuk et de Cape Dorset au cours de l'exercice financier 2018-2019. Chacun de ces déversements a été nettoyé immédiatement par le personnel du SSEI ou en retenant les services d'un entrepreneur. Ils n'ont eu aucune répercussion sur les terrains ou les biens de la SÉQ ni sur les zones environnantes.

SERVICE DES INSTALLATIONS

OUVRAGES PROVISOIRES

Le Service des installations a travaillé avec diligence afin de fournir des évaluations de l'état des ouvrages provisoires de la Société, lesquelles ont été réalisées individuellement, pour chacun de ces ouvrages. Le personnel du service s'est rendu dans la région de Kitikmeot ainsi que dans les collectivités de Baker Lake, Rankin Inlet, Sanikiluaq et Taloyoak. Les travaux de réparation et d'entretien ont été mis en priorité et réalisés rapidement et à moindres frais. Les travaux de réparation et d'entretien de plus grande envergure ont été notamment des remplacements de fournaise, de réservoirs pour le carburant et des inspections de bassin de récupération des eaux usées, ainsi que le traçage thermique de la tuyauterie à titre préventif.

Une roulotte provisoire à Gjoa Haven a été déplacée pour faire de l'espace pour l'installation d'un module supplémentaire de groupe électrogène. Des travaux de toiture ont été réalisés à la roulotte provisoire de Kugaaruk afin de réparer les dommages causés par le vent. Un système de traçage de la chaleur hydronique a été installé afin de protéger le bassin de récupération des eaux usées. Les travaux ont été finalisés au cours de l'exercice financier 2018-2019.

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX

En date du 31 mars 2019, la SÉQ assurait l'entretien de 174 unités d'habitation. Le tableau ci-dessous montre la répartition par collectivité et par taille de logement (studio, appartement avec une, deux, trois ou quatre chambres à coucher ou plus).

	Studio	Une chambre	Deux chambres	Trois chambres	Quatre chambres	Cinq chambres	Nbre total d'unités
Iqaluit	1	32	19	34	5	0	91
Igloolik	0	0	1	0	1	0	2
Pangnirtung	0	0	1	0	1	0	2
Pond Inlet	0	0	1	0	0	1	2
Cape Dorset	0	0	0	1	0	0	1
Resolute Bay	0	0	0	1	0	0	1
Hall Beach	0	0	1	0	0	0	1
Qikiqtarjuaq	0	0	1	0	0	0	1
Kimmirut	0	0	1	0	0	0	1
Arctic Bay	1	0	0	0	0	0	1
Clyde River	0	0	1	0	0	0	1
Grise Fiord	0	0	0	0	1	0	1
Sanikiluaq	0	0	1	0	0	0	1
Rankin Inlet	0	1	3	4	0	0	8
Baker Lake	0	16	13	7	1	0	37
Arviat	0	0	0	0	1	0	1
Coral Harbour	0	0	0	1	0	0	1
Chesterfield Inlet	0	0	1	0	0	0	1
Whale Cove	0	0	1	0	0	0	1
Nauyasat	0	0	1	0	0	0	1
Cambridge Bay	0	1	1	10	1	0	13
Gjoa Haven	0	0	1	0	0	0	1
Taloyoak	0	0	0	1	1	0	2
Kugaaruk	0	0	1	0	0	0	1
Kugluktuk	0	0	0	1	0	0	1
Total							<u>174</u>

En 2018-2019, le Service des installations a procédé à la rédaction d'un nouveau document pour la location résidentielle et commerciale assorti de clauses clairement expliquées qui seront profitables pour la SÉQ comme pour les locataires.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines (RH) est chargé de la dotation et du recrutement, de l'évaluation des postes, des relations avec les employés et des relations de travail, des programmes d'embauche des Inuits ainsi que des initiatives stratégiques et opérationnelles globales en matière de ressources humaines pour la Société. Le service veille également à ce que toutes les activités de ressources humaines de la Société soient menées conformément au chapitre 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, dans le respect des lois et des directives en matière d'emploi, des politiques de ressources humaines, des contrats d'emploi et des conventions collectives applicables.

EMBAUCHE DES INUITS

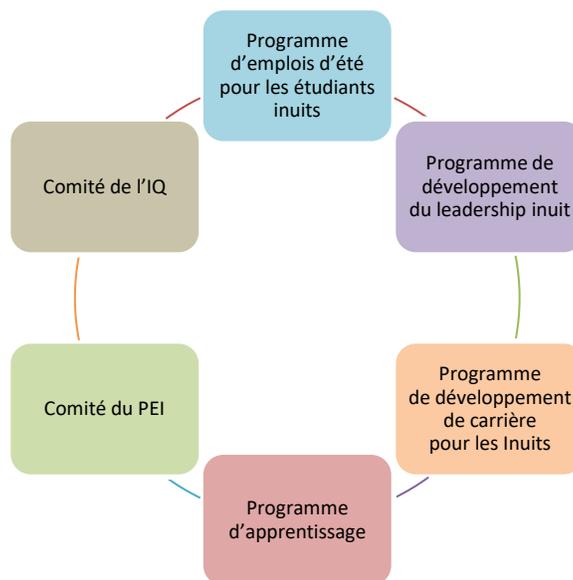
PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS

La SÉQ est dotée d'une stratégie à long terme visant à accroître l'embauche d'Inuits au moyen d'initiatives d'éducation et d'expérience de travail. La SÉQ a élaboré un plan d'embauche des Inuits (PEI) détaillé comprenant un plan d'action et un échéancier des objectifs qui s'étend de la date actuelle jusqu'à 2023 et au-delà. Le PEI est le reflet de l'engagement de la SÉQ à se conformer à la Politique d'embauche prioritaire, à réduire les obstacles à l'emploi, à contribuer à la planification du développement professionnel des Inuits et de la relève ainsi qu'au maintien en emploi des travailleurs inuits.

INITIATIVES D'EMBAUCHE DES INUITS

La Société compte six programmes interdépendants qui contribuent à son PEI. Chacun d'eux repose sur les fondements de la vision de la SÉQ et est le reflet des *valeurs sociétales inuites* (VSI) et de l'*Inuit Qaujimajatuqangit* (IQ). Ces programmes sont les suivants :

Plan d'embauche des Inuits (PEI)



Programme d’emplois d’été pour les étudiants inuits (SSP) : Ce programme permet aux étudiants du Nunavut de découvrir divers secteurs d’emploi au sein de la Société en leur offrant une expérience de travail valable au cours des mois d’été. Chaque étudiant est jumelé à un mentor qui les guide et les encadre, et qui travaille au même service que celui qui les emploie. Huit étudiants ont été embauchés pour la période d’emploi de l’été 2018.

Programme de développement du leadership inuit (ILDLP) : Ce programme constitue l’approche proactive de la Société pour accroître le nombre d’emplois pour les Inuits dans les secteurs des services professionnels, de la gestion et de la haute direction. Dans le cadre de ce programme, on répertorie les employés actuels de la Société qui souhaitent obtenir un diplôme d’études supérieures et on leur assure un soutien financier dans le cadre de leurs études, tout en leur offrant une expérience de travail précieuse durant leur stage en été dans le domaine d’étude qu’ils ont choisi. Tous les anciens diplômés de l’ILDLP sont actuellement à l’emploi de la Société et travaillent dans le secteur où ils ont étudié.

Programme de développement de carrière pour les Inuits (ICDP) : Ce programme est conçu pour jumeler officiellement les employés à leur superviseur afin de mettre sur pied un plan de développement de carrière personnalisé. Ces plans de développement de carrière aident à guider les employés tout au long de leur carrière en définissant des objectifs et des échéances qui concordent avec les orientations stratégiques de la Société. En 2018-2019, la SÉQ a préparé des plans de développement de carrière individualisés pour le quart de ses employés inuits dans le cadre de son engagement à offrir des possibilités de planification et de développement de carrière à tous les employés inuits qui le souhaitent.

Programme d’apprentissage : Mis sur pied dans le but de réduire la dépendance à l’embauche de gens de métier hors du territoire, ce programme a permis à la Société de pourvoir des postes à même les collectivités, en faisant appel à des membres de ces communautés. En 2018-2019, deux apprentis inuits ont obtenu des diplômes de leurs programmes d’études respectifs et sont devenus compagnons d’apprentissage d’électriciens de réseaux et de techniciens en matériaux. Ce programme est en cours de refonte complète afin de mieux correspondre aux besoins de la SÉQ.

Comité du Plan d’embauche des Inuits : Ce comité se réunit tous les trimestres et veille à l’examen, à l’analyse et à l’évaluation du Plan d’embauche des Inuits de la Société, des programmes d’emploi pour les Inuits, des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et des pratiques d’emploi de façon plus générale en matière d’emploi pour les Inuits. Le comité formule aussi des recommandations à l’intention du comité de la haute direction quant aux moyens possibles d’accroître l’emploi chez les Inuits.

Comité de l’Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) : Ce comité se réunit tous les trimestres et formule des recommandations à l’intention du comité de la haute direction, par le biais de la direction des RH, sur les moyens possibles d’intégrer l’*Inuit Qaujimajatuqangit* et les *valeurs sociétales inuites* aux protocoles et aux normes d’emploi de la SÉQ. En 2018-2019, le comité a élaboré une politique et un ensemble de procédures de fonctionnement normalisées pour la planification, le déroulement et l’administration des journées d’immersion culturelle de la Société.

INTERVENTION PRÉGRIEF

Reconnaissant les avantages mutuels d’une intervention précoce en cas de différends en milieu de travail, la plus récente convention collective de la SÉQ a codifié les pratiques d’intervention prégriefs à titre de solution de rechange aux démarches traditionnelles de résolution de différends en milieu de travail (comme les griefs, les litiges, les plaintes de harcèlement, etc.). Lorsque cela est approprié, les délégués syndicaux s’engageront avec la direction dans une démarche de résolution de différends avant grief en vue de conclure une entente mutuellement acceptable. En 2018-2019, la procédure d’intervention prégrief a été utilisée avec succès à cinq reprises pour atténuer des différends touchant les employés et éviter le dépôt officiel de griefs.

GRIEFS

Si les différends ne sont pas résolus au moyen du protocole d’intervention précoce (ou ne s’y prêtent pas), un grief est habituellement déposé. Un grief est une déclaration d’insatisfaction, préparée par une personne, par le syndicat ou, plus rarement, par la direction concernant l’interprétation ou l’application de la convention collective ou d’un autre instrument ayant une influence sur les modalités d’emploi. Les négociations entre les parties constituent habituellement la première étape pour la résolution de griefs. Si on ne parvient à aucune entente, un médiateur peut être embauché pour aider les parties. Au final, si aucune entente ne peut être conclue, le différend est envoyé en arbitrage, une démarche dans le cadre de laquelle une tierce partie rend une décision après avoir entendu les différents points de vue sur la question.

En 2018-2019, cinq griefs ont été déposés et de ce nombre, deux ont été résolus dans le cadre de négociations.

INITIATIVES VISANT LES RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

En 2018-2019, le Service des RH a livré neuf présentations à Iqaluit et au siège social de la SÉQ, à Baker Lake. Les comportements appropriés sur les lieux de travail, et les attentes en matière de rendement et d’assiduité ont été rappelés à tout le personnel. Les présentations ont porté sur des questions telles que l’aptitude à exercer ses fonctions, la légalisation du cannabis, le respect sur les lieux de travail et les attentes globales du personnel.

Le Service des RH a récemment procédé à une analyse croisée de toutes les politiques internes afin d’établir la hiérarchie des pouvoirs. Les directives du gouvernement du Nunavut (GN), la convention collective et la Loi sur la fonction publique et ses règlements ont tous été consultés lors de cet examen. Dans le cadre de cet exercice, la SÉQ élaborera des politiques internes qui respecteront les directives du GN concernant l’environnement de travail particulier de la Société.

	Griefs actifs au 31 mars 2019	
	Griefs de principe	Griefs individuels
SEN	7	5
Exclus	0	0

	Nouveaux griefs présentés en 2018-2019	
	Griefs de principe	Griefs individuels
SEN	0	5
Exclus	0	0

	Résolution de griefs par type, 2018-2019	
	Griefs de principe	Griefs individuels
Négociation	0	2
Médiation	0	0
Arbitrage	0	0

DOTATION ET RECRUTEMENT

En date du 31 mars 2019, la SÉQ a pourvu 40 postes au moyen de concours ou de nominations, ou par le biais de promotions par transfert d'affectation à l'interne dans le cadre d'initiatives d'emploi pour les Inuits. À l'heure actuelle, 86 % des postes à la SÉQ sont pourvus par des employés à contrat de durée fixe ou indéterminée. Les Inuits du Nunavut forment 51 % de la main-d'œuvre de la SÉQ.



Des employés du Service des opérations à la centrale électrique d'Iqaluit

La SÉQ se conforme à la politique d'embauche prioritaire du gouvernement du Nunavut en ce qui concerne le recrutement et la dotation de personnel. Dans le cadre de ses stratégies de dotation, la SÉQ utilise les stratégies suivantes, en tout ou en partie :

- L'ajout de la disposition voulant que « la priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut » à toutes les offres d'emploi, et l'application de la politique de la priorité en matière d'embauche à tous les concours.
- Le tri dans les concours d'embauche se fait conformément à la politique.
- Au besoin, pourvoir les postes vacants au moyen de concours restreints (pour les Inuits seulement ou pour les Inuits seulement, par collectivité).
- L'embauche d'employés temporaires pour des postes permanents lorsque des Inuits ne sont pas retenus dans le concours, mais qu'ils pourront se qualifier pour ces postes dans un avenir rapproché.
- L'annulation des concours lorsqu'aucun Inuit n'est retenu, et réaffichage du poste en utilisant des méthodes de recrutement visant à attirer un plus grand nombre de candidats inuits.
- L'offre de promotion par transfert d'affectation à l'interne à des employés inuits, lorsque pertinent, et aide aux employés pour atteindre le degré de scolarité ou d'expérience requis pour occuper un poste.
- L'embauche de personnel inuit temporaire pour pourvoir un poste lorsqu'un concours ne permet pas de recruter la bonne personne, et aide aux employés afin qu'ils acquièrent l'expérience ou les compétences nécessaires pour que le poste concerné puisse être pourvu lors de la reprise du concours.
- L'application de la politique d'embauche prioritaire au personnel occasionnel pour des emplois à court ou à long terme.

PROJETS EN RESSOURCES HUMAINES

MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Service des RH a réalisé une étude sur la mise en place d'un système d'information sur les ressources humaines et a participé à des démonstrations initiales de fournisseurs potentiels. On s'attend à ce que le tout permette la modernisation des procédures en RH et le processus de paie à la SÉQ. Les gains en efficacité anticipés sont notamment une plus grande productivité liée à la gestion de l'information sur les employés, au contrôle des horaires et de l'assiduité et à la gestion des avantages sociaux.

EXAMEN DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

En 2018-2019, le Service des RH, en collaboration avec la firme Korn Ferry Hay Group, a procédé à une analyse de la rémunération pour les principaux postes de la Société. Les résultats de cette analyse seront utilisés pour évaluer les taux de rémunération de la SÉQ en fonction de comparables et serviront de base à l'élaboration de stratégies futures visant à attirer des candidats de qualité et à maintenir le personnel au sein de l'effectif.

SOMMAIRE DES EMPLOIS

Société d'énergie Qulliq, au 31 mars 2019

Sommaire des emplois par catégorie

	Nombre total de postes				Inuit du Nunavut	
	Nombre total de postes	Vacances	Occupés	% de capacité	Embauchés	% PEI
Direction	2,00	-	2,00	100 %	1,00	50 %
Cadres supérieurs	10,00	1,00	9,00	90 %	-	0 %
Cadres intermédiaires	29,00	8,00	21,00	72 %	5,00	24 %
Professionnel	99,00	12,00	87,00	88 %	32,00	37 %
Paraprofessionnel	42,40	7,60	34,80	82 %	27,80	80 %
Soutien administratif	25,00	-	25,00	100 %	25,00	100 %
Total des catégories d'emplois	207,40	28,60	178,80	86 %	90,80	51 %

Sommaire des emplois par collectivité

Arctic Bay	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Cape Dorset	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Clyde River	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Grise Fiord	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Hall Beach	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Igloolik	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Iqaluit	93,00	20,00	73,00	78 %	18,00	25 %
Kimmirut	1,60	-	1,60	100 %	0,60	38 %
Pangnirtung	2,00	1,00	1,00	50 %	1,00	100 %
Pond Inlet	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Qikiqtarjuaq	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Resolute Bay	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Sanikiluaq	1,60	0,60	1,00	63 %	1,00	100 %
Arviat	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Baker Lake	47,00	6,00	41,00	87 %	24,00	59 %
Chesterfield Inlet	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Coral Harbour	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Nauyasat	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Rankin Inlet	18,00	1,00	17,00	94 %	10,00	59 %
Whale Cove	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Cambridge Bay	13,00	-	13,00	100 %	5,00	38 %
Gjoa Haven	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Kugaaruk	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Kugluktuk	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Taloyoak	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Collectivité totale	207,40	28,60	178,80	86 %	90,80	51 %

Sommaire des emplois d'Iqaluit et d'autres collectivités

Iqaluit	93,00	20,00	73,00	78 %	18,00	25 %
Autres collectivités	114,40	8,60	105,80	92 %	72,80	69 %
TOTAL	207,40	28,60	178,80	86 %	90,80	51 %

Le service des technologies de l'information (TI) soutient les autres services de la Société en offrant une gamme de services comprenant la communication de données, les applications d'entreprise, l'assistance et le soutien techniques, les systèmes informatiques intégrés et la conception d'applications. Le mandat du service consiste à permettre à la SÉQ d'atteindre ses objectifs opérationnels grâce à l'utilisation efficace des technologies de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Service des TI a répondu à plus de 3 400 signalements pour des problèmes et a collaboré avec divers services pour réaliser les projets suivants :

- déploiement d'un logiciel de surveillance du réseau à Iqaluit;
- mise à niveau de l'infrastructure de communication satellitaire de la SÉQ dans quatre centres régionaux, soit Iqaluit, Baker Lake, Rankin Inlet et Cambridge Bay;
- mise à niveau des serveurs de base en TI à Baker Lake;
- examen, essai et mise à niveau du logiciel de planification des ressources de l'entreprise.

SERVICE DES FINANCES

Le Service des finances, qui se trouve au siège social à Baker Lake, compte aussi des employés dans les bureaux régionaux d'Iqaluit, de Rankin Inlet et de Cambridge Bay. Ce service joue un rôle essentiel en s'assurant que la SÉQ répond à ses besoins réglementaires et financiers et à ceux de ses clients.

Les aspects sur lesquels se concentre le Service des finances sont les suivants :

- assurer l'exactitude de la facturation et de la perception des revenus;
- améliorer la qualité du service à la clientèle;
- payer les fournisseurs dans les délais prévus;
- gérer les systèmes de contrôle pour s'assurer que les dépenses sont correctement approuvées;
- gérer la dette et les besoins de financement de la SÉQ;
- fournir des services internes tels que la production de rapports, la gestion de la paie et les approvisionnements;
- offrir un soutien sur le plan réglementaire.

RÉALISATIONS DU SERVICE DES FINANCES EN 2018-2019

Une requête en majoration tarifaire générale (RMTG) demandant des ajustements des tarifs d'électricité afin qu'ils correspondent aux besoins en revenus de la SÉQ ainsi que l'adoption d'une structure de taux s'appliquant à l'échelle du territoire a été remise le 20 octobre 2017 au ministre responsable de la SÉQ.

Le ministre a approuvé un changement au tarif, soit une augmentation de 3,3 %, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2018. La deuxième phase prévoit également une augmentation des tarifs de 3,3 %. Cette augmentation est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Le Service des finances a collaboré avec le Service des opérations pour élaborer de meilleurs mécanismes de contrôle et de production de rapports sur l'utilisation efficace des stocks dans le cadre d'efforts visant à en réduire la valeur au livre. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la nécessité, pour la Société, de maintenir des stocks de niveau optimal pour permettre à la SÉQ d'offrir un approvisionnement sûr et fiable en électricité à toutes les collectivités.

Le personnel du Service à la clientèle et d'autres membres du personnel du Service des finances ont participé à des programmes de formation visant à améliorer la satisfaction de la clientèle, tant chez les clients internes qu'externes. Un cours a été offert à Baker Lake en avril 2018 et un autre à Iqaluit en octobre de la même année. Le Service des finances a l'intention d'offrir régulièrement de la formation en vue d'améliorer la qualité du service à la clientèle.

POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Points saillants des résultats d'exploitation et excédent accumulé (en milliers de dollars)					
Exercice se terminant le 31 mars	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus					
Ventes d'énergie	127 522 \$	118 202 \$	119 856 \$	125 801 \$	124 010 \$
Vente relative au chauffage	724	840	1 156	1 834	1 920
Autres revenus	7 320	4 819	6 712	6 440	6 686
Produits d'assurance	15	7 994	13 000	5 000	-
Total des revenus	135 581	131 855	140 724	139 075	132 616
Total des dépenses	131 089	122 134	128 792	139 228	125 520
Excédent (déficit) pour l'exercice	4 492 \$	9 721 \$	11 932 \$	(153) \$	7 096 \$

Les revenus provenant de la vente d'énergie ont augmenté de 7,9 % (diminution de 1,4 % en 2018). Bien que les revenus issus de clients commerciaux aient fléchi de 1,7 %, les clients résidentiels ont augmenté de 26 % en raison du Fonds de stabilisation des prix du combustible. Au cours de l'exercice financier précédent (2017-2018), les clients résidentiels ont reçu un remboursement au titre du FSPC pour compenser les écarts de prix entre les prix réels du carburant et le prix du carburant utilisé au moment d'établir les tarifs de l'électricité au Nunavut. Cette mesure a donné lieu au remboursement de 11 464 000 \$ en 2017-2018.

La Société aide à l'administration de deux programmes de soutien :

- 1) Le Programme de soutien à la distribution de l'énergie dans les logements sociaux, qui subventionne les clients résidentiels qualifiés résidant dans des logements sociaux; les clients du programme paient un tarif de 6,0 cents par kWh pour leur consommation d'électricité. La SÉQ facture à la Société d'habitation du Nunavut la différence entre le tarif résidentiel approuvé et les 6,0 cents par kWh pour les clients participants à ce programme.
- 2) La Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut (NTPSS) subventionne tous les autres clients résidentiels qualifiés à raison de 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés chaque mois d'avril à septembre, et pour les 1 000 premiers kWh consommés chaque mois d'octobre à mars. La SÉQ facture mensuellement le gouvernement du Nunavut pour la subvention du NTPSS et applique la subvention directement aux factures des clients admissibles chaque mois.

Les autres revenus (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus) ont augmenté de 52 % (diminution de 28 % en 2018) en raison d'une augmentation de 1 695 000 \$ des contributions gouvernementales reçues à titre de subvention et en raison d'une augmentation de 500 000 \$ des créances recouvrables.

Les dépenses totales ont augmenté de 7 % (diminution de 5 % en 2018) en raison principalement de l'augmentation des prix du carburant (3 536 000 \$), des salaires (835 000 \$), des fournitures et services (1 142 000 \$), de l'amortissement (976 000 \$) et des charges d'intérêts (1 593 000 \$) résultant de taux d'intérêt plus élevés.

POINTS SAILLANTS DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

Points saillants des dépenses d'exploitation et d'entretien					
Exercice se terminant le 31 mars	2019	2018	2017	2016	2015
Dépenses par poste ou type					
Carburant et lubrifiants	38 %	38 %	37 %	39 %	44 %
Salaires, traitements et avantages sociaux	24 %	26 %	26 %	22 %	23 %
Fournitures et services	18 %	18 %	18 %	16 %	16 %
Amortissement, dépréciation et aliénation des immobilisations corporelles	10 %	10 %	11 %	17 %	9 %
Voyages et hébergement	4 %	4 %	4 %	3 %	4 %
Charges d'intérêts	5 %	4 %	4 %	3 %	4 %
Créances irrécouvrables	1 %	-	-	-	-
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

En 2018-2019, les dépenses en combustibles et lubrifiants ont accaparé la même proportion des dépenses. Les salaires et traitements ont fléchi en raison d'une baisse du nombre d'heures supplémentaires. Les charges d'intérêts ont augmenté en raison d'une augmentation des emprunts et des augmentations de taux d'intérêt survenues en cours d'année.

POINTS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Faits saillants de la situation financière (en milliers de dollars)					
Au 31 mars	2019	2018	2017	2016	2015
Actifs financiers	30 793 \$	29 346 \$	33 255 \$	36 219 \$	36 050 \$
Passifs	(235 112)	(211 524)	(192 312)	(178 822)	(179 905)
Dette nette	(204 319)	(182 178)	(159 057)	(142 603)	(143 855)
Actifs non financiers	336 511	309 878	277 036	248 650	250 055
Excédent accumulé	132 192 \$	127 700 \$	117 979 \$	106 047 \$	106 200 \$

Comme l'indiquent les données, la croissance de la Société se poursuit. Nous nous attendons à un changement considérable l'an prochain en raison du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique qui haussera les dépenses en immobilisations d'environ 10 000 000 \$.

SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2018-2019

Dépenses en immobilisations par région			
Exercice se terminant le 31 mars	2019	2018	
Kitikmeot	1 296 \$	5 886 \$	
Kivalliq	395	13 255	
Qikiqtaaluk	34 913	24 733	
Nunavut/Société	2 121	2 484	
Total des dépenses en immobilisations	38 735 \$	46 358 \$	

Les dépenses en immobilisations ont été de 7 623 000 \$ moindres que l'année précédente, alors que la Société s'est concentrée sur la mise en service de deux nouvelles centrales électriques.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

Indicateurs clés de performance (en milliers de dollars)					
Exercice se terminant le 31 mars	2019	2018	2017	2016	2015
Ratio de couverture des intérêts					
Excédent avant les intérêts sur la dette à long terme	9 691 \$	13 876 \$	15 865 \$	3 982 \$	11 488 \$
Intérêts sur la dette à long terme	5 199 \$	4 155 \$	3 933 \$	4 135 \$	4 392 \$
Dépenses liées à l'endettement (<i>critique en dessous de 1,50</i>)	1,86	3,34	4,03	0,87	2,49
Ratio d'endettement					
Actifs	367 304 \$	339 224 \$	310 291 \$	284 869 \$	286 105 \$
Passifs	235 112 \$	211 524 \$	192 312 \$	178 822 \$	179 905 \$
Capacité à payer la dette à long terme	1,56	1,60	1,61	1,59	1,59
Capitaux empruntés – excédent accumulé					
Dette bancaire	9 867 \$	11 201 \$	8 393 \$	10 901 \$	13 376 \$
Dette à long terme	186 483 \$	163 263 \$	134 959 \$	125 364 \$	117 498 \$
Dette totale	196 350 \$	174 464 \$	143 352 \$	136 265 \$	130 874 \$
Excédent accumulé	132 192 \$	127 700 \$	117 979 \$	106 047 \$	106 200 \$
Ratio d'endettement	0,60	0,58	0,55	0,56	0,55
Ratio de l'excédent accumulé	0,40	0,42	0,45	0,44	0,45
Capitaux empruntés – ratio de l'excédent accumulé	1,49	1,37	1,22	1,28	1,23

En 2018-2019, la SÉQ a remboursé 13 846 000 \$ en capital (11 472 000 \$ en 2018) à l'égard de la dette à long terme de la Société. Bien que la dette ait augmenté, la SÉQ a réduit son taux d'intérêt effectif global et ses dépenses en empruntant sur ses marges de crédit en ayant recours à des acceptations bancaires.

Le ratio de la dette à l'excédent accumulé de la Société, communément appelé limite d'emprunt en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, était de 1,5:1 (1,4:1 en 2018) et est demeuré bien en deçà du maximum permis, soit un ratio de 3:1.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2019

Table des matières	Page
Rapport de la direction	41
Rapport de l'auditeur indépendant	42
État de la situation financière	45
État des résultats et de l'excédent accumulé	46
État de la variation de la dette nette	47
État des flux de trésorerie	48
Notes complémentaires aux états financiers	49
Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles	66

Rapport de la direction

Le 22 août 2019

Les états financiers, le rapport de gestion (analyse de discussion) et les renseignements financiers connexes présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société d'énergie Qulliq. La direction est responsable d'assurer l'intégrité, la cohérence et la fiabilité des renseignements présentés.

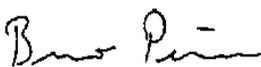
La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public du Canada, et doit aussi s'assurer qu'ils sont en conformité avec les autorités applicables. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions affectant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude jusqu'aux périodes ultérieures. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience passée, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, et sur une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la Société.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité en matière de rapports financiers, la direction est responsable du maintien des pratiques et des mécanismes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les registres appropriés sont maintenus et que la conformité aux autorités applicables est assurée. Ces contrôles et pratiques visent à assurer la bonne conduite des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et exigences réglementaires de la Société.

La responsabilité du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq consiste à veiller à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Les auditeurs externes ont un accès total et ouvert au conseil d'administration, en présence ou non de la direction.

L'auditeur externe indépendant de la Société d'énergie Qulliq, le vérificateur général du Canada, est responsable de l'audit des opérations et des états financiers de la société et de la publication de son rapport par la suite.

Au nom de la direction de la Société d'énergie Qulliq :



Bruno Pereira
Président-directeur général



Chris Bradley, CPA, CA
Directeur financier



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'énergie Qulliq, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport sur l'audit des états financiers, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'énergie Qulliq au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que les stocks pour utilisation soient présentés comme des actifs non financiers lorsqu'ils sont acquis et qu'ils soient constatés à titre de charge lorsqu'ils sont utilisés. La direction n'a pas mis en œuvre de procédures de dénombrement des stocks fiables ni de procédures appropriées pour comptabiliser l'utilisation des stocks de ses pièces de rechange et de lubrifiants, et nous n'avons pas été en mesure de nous assurer des quantités de ces stocks. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements étaient nécessaires aux actifs non financiers présentés au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018 ainsi qu'aux résultats des activités, à la variation de la dette nette et aux flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société d'énergie Qulliq conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société d'énergie Qulliq à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société d'énergie Qulliq ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société d'énergie Qulliq.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société d'énergie Qulliq;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'énergie Qulliq à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société d'énergie Qulliq à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de la Société d'énergie Qulliq.

À notre avis, les opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société d'énergie Qulliq et les états financiers sont conformes à ces livres.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société d'énergie Qulliq aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société d'énergie Qulliq à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Michael B. Robichaud, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 22 août 2019

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**État de la situation financière****Au 31 mars***(en milliers de dollars)*

	2019	2018
Actifs financiers		
Comptes débiteurs (note 3)	30 793 \$	29 346 \$
Passifs		
Dette bancaire (note 4)	9 867	11 201
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	14 976	15 428
Dépôts remboursables (note 6)	2 375	3 664
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	16 078	12 489
Revenu reporté	1 024	1 291
Dette (note 7)	186 483	163 263
Montant à payer au gouvernement du Canada (note 8)	1 352	1 352
Avantages sociaux futurs (note 9)	2 957	2 836
	235 112	211 524
Dette nette	(204 319)	(182 178)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe A)	311 052	285 802
Stocks pour utilisation (note 10)	24 299	23 008
Charges payées d'avance	1 160	1 068
	336 511	309 878
Excédent accumulé	132 192 \$	127 700 \$

Obligations contractuelles (note 16)

Droits contractuels (note 17)

Responsabilité environnementale (sous forme de passif) relative aux sites contaminés (note 18)

Approuvé au nom du Conseil d'administration par :

Président du conseil
d'administration

Président du comité des
finances et de la vérification

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Ventes d'énergie (note 11)	127 840 \$	127 522 \$	118 202 \$
Autres revenus (note 13)	5 051	7 320	4 819
Ventes relatives au chauffage	1 432	724	840
Produits de l'assurance (note 12)	-	15	7 994
Total des revenus	134 323	135 581	131 855
Dépenses par service (note 14)			
Exploitation des centrales	67 627	66 543	63 767
Services communs (internes)	20 059	21 239	16 234
Activités régionales	8 820	9 283	8 184
Service de gestion immobilière	9 038	8 565	8 106
Service des finances	7 620	6 421	6 952
Service des technologies de l'information	3 354	2 788	2 686
Service de l'ingénierie	2 786	2 732	3 037
Santé, sécurité et environnement	2 957	2 715	2 841
Activités territoriales	3 204	2 560	2 448
Lignes électriques	2 423	2 479	2 291
Ressources humaines	2 224	2 085	1 905
Service des affaires générales	1 687	1 848	1 645
Bureau d'Iqaluit	1 544	1 304	1 674
Chaleur résiduelle	409	281	185
Conseil d'administration	334	246	179
Total des dépenses	134 086	131 089	122 134
Excédent pour l'exercice	237	4 492	9 721
Excédent accumulé, début de l'exercice	127 700	127 700	117 979
Excédent accumulé, fin de l'exercice	127 937 \$	132 192 \$	127 700 \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**État de la variation de la dette
nette**

Exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
Excédent pour l'exercice	237 \$	4 492 \$	9 721 \$
Immobilisations corporelles			
Ajouts	(28 844)	(35 159)	(41 901)
Coûts indirects capitalisés	(2 596)	(2 949)	(3 709)
Charges d'intérêts capitalisées (note 15)	(577)	(627)	(748)
Amortissement	15 000	13 485	12 509
Perte découlant de l'aliénation d'actifs	-	-	29
	(17 017)	(25 250)	(33 820)
Ajouts aux stocks pour utilisation	2 001	(51 687)	(44 511)
Consommation des stocks pour utilisation	-	50 396	45 633
Ajouts des charges payées d'avance	-	(2 638)	(3 002)
Utilisation des charges payées d'avance	-	2 546	2 858
	2 001	(1 383)	978
Augmentation de la dette nette pour l'exercice	(14 779)	(22 141)	(23 121)
Dette nette, début de l'exercice	(182 178)	(182 178)	(159 057)
Dette nette, fin de l'exercice	(196 957) \$	(204 319) \$	(182 178) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Encaisse générée par les activités d'exploitation :		
Encaissements provenant des clients	129 997 \$	126 611 \$
Sommes versées aux fournisseurs	(76 614)	(84 251)
Sommes versées aux employés	(31 952)	(30 750)
Produits d'assurance	15	7 994
Intérêts payés	(6 058)	(4 285)
Encaisse générée par les activités d'exploitation	15 388	15 319
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(38 970)	(46 434)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	-	3
en immobilisations	(38 970)	(46 431)
Encaisse générée par les activités de financement :		
Augmentation de la dette	37 066	39 776
Remboursement de la dette	(13 846)	(11 472)
Fonds reçus du gouvernement du Canada	1 696	-
Encaisse générée par les activités de financement	24 916	28 304
Diminution/(augmentation) de la dette bancaire	1 334	(2 808)
Dette bancaire, début de l'exercice	(11 201)	(8 393)
Dette bancaire, fin de l'exercice	(9 867) \$	(11 201) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

1 La Société

a) Autorité et renseignement sur la Société

Autorité – La Société d'énergie Qulliq (la Société) est une Société d'État territoriale dont les activités sont régies par la Partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*. La Société est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Mandat – Le mandat de la Société consiste à fournir de l'énergie aux citoyens et aux entreprises du Nunavut de manière sécuritaire, fiable et efficace, tout en réduisant au minimum les répercussions environnementales de ses activités. La Société a également pour mandat de planifier et de favoriser l'autonomie énergétique du Nunavut ainsi que d'informer les clients des divers moyens de conserver l'énergie.

La société alimente ses clients en électricité grâce à ses 25 centrales autonomes fonctionnant au diesel et aux réseaux de distribution d'électricité établis dans 25 collectivités du Nunavut. La Société fournit également du chauffage grâce à cinq systèmes de chaleur résiduelle reliés à cinq de ces centrales.

Dépendance économique – Sur le plan économique, la société dépend du gouvernement du Nunavut qui, directement et indirectement, représente la plus grande partie de ses ventes d'énergie. C'est aussi le gouvernement du Nunavut qui cautionne la dette de la Société.

b) Activités réglementées

En ce qui concerne l'établissement des tarifs et des modalités des services fournis, la Société est soumise à la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*. Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) a pour mandat de conseiller le ministre de l'Énergie sur les tarifs et les modalités de service. Il incombe en dernier lieu au ministre et au Gouvernement du Nunavut d'approuver les tarifs, ainsi que les modalités de service. Comme les membres de ce conseil sont nommés par le gouvernement du Nunavut et que la société est une société d'État territoriale, la société et le CETES sont des entités apparentées.

Les recommandations du CETES relativement aux tarifs sont fondées sur un mécanisme de coût du service dont les objectifs sont les suivants : i) obtenir des revenus suffisants pour récupérer les charges d'exploitation prévues pour la prestation de services réglementés, y compris l'amortissement; et ii) assurer un rendement juste et raisonnable pour les investissements liés aux services publics.

La Société maintient un Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC). Le FSPC a pour but de surveiller les écarts entre le prix du carburant inclus dans les tarifs d'électricité de base approuvés par le ministre responsable de la SEQ et le prix réel du carburant payé par la Société. La Société établit des prévisions pour le FSPC tous les six mois. Lorsque le solde prévu du FSPC dépasse 1 000 \$ (positif ou négatif), une demande est faite au ministre responsable de la SEQ pour approuver un ajustement de tarif provisoire à appliquer sur les factures d'électricité et porter le solde prévu à 0 \$. Il en résulte un frais supplémentaire ou un remboursement aux clients de leurs factures d'électricité mensuelles. L'ajustement de tarif provisoire appliqué aux factures des clients habitant dans des logements sociaux est facturé ou crédité au programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux.

2 Principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCCSP), comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un sommaire des principales conventions comptables :

a) Budget

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et ont été tirés, y compris les ajustements au cours de l'exercice, du budget approuvé par le conseil d'administration et le Conseil de gestion financière du Nunavut.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(b) Utilisation d'estimations et d'incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la société qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considérait que ces estimations et hypothèses étaient raisonnables.

Les hypothèses les plus importantes de la direction portent sur le passif associé aux avantages sociaux futurs des employés, les provisions pour créances douteuses, les responsabilités environnementales, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et sur l'évaluation des stocks aux fins d'utilisation.

(c) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les soldes des comptes bancaires, après déduction des chèques en circulation et de tout retrait effectué dans la marge de crédit.

(d) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont évalués selon leur coût. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions actuelles.

Une provision pour moins-value des comptes débiteurs est constituée lorsqu'une preuve tangible montre que la société ne pourra recueillir les sommes prévues selon les modalités originales des débiteurs. On considère comme des indicateurs de la moins-value des comptes débiteurs les situations suivantes : un débiteur qui connaît des difficultés financières importantes, la probabilité qu'un débiteur fasse faillite ou doive se soumettre à une restructuration, un défaut de paiement ou un arriéré ou encore l'incapacité localiser un débiteur. La valeur comptable des actifs est réduite en raison de l'utilisation d'un compte de provision pour créances douteuses, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et d'excédent accumulé à titre de créance estimée irrécouvrable. Lorsqu'un compte débiteur est irrécouvrable, il est radié du compte de provision. Les recouvrements subséquents des montants déjà radiés sont crédités aux créances douteuses dans l'état des résultats d'exploitation et d'excédent accumulé. La radiation des comptes débiteurs est approuvée par le conseil d'administration de la société, et, si le compte individuel excède 20 \$, par le Conseil de gestion financière du gouvernement du Nunavut.

(e) Stocks pour utilisation

Les stocks pour utilisation se composent principalement de combustible, de fournitures, de lubrifiants et de pièces de rechange. Le combustible est évalué selon le moindre du coût ou de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé en fonction d'une moyenne pondérée. Les fournitures, lubrifiants et pièces de rechange sont évalués de la même manière, le coût étant par ailleurs déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une dépréciation de la valeur de remplacement et sont comptabilisées en dépense dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent des biens immobiliers, des usines et de l'équipement et sont comptabilisées selon leur coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le coût de main-d'œuvre directe, le matériel et les fournitures, des frais de développement, une part proportionnelle des coûts indirects et une allocation pour les charges d'intérêts capitalisées dans les projets de construction. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile moyenne de la façon suivante :

	<u>Durée de vie utile (jusqu'à)</u>
Terrains loués	35 ans
Actifs de production	40 ans
Actifs de distribution	45 ans
Autres actifs	40 ans
Bâtiments autres que des centrales	45 ans
Véhicules	12 ans
Actifs liés à la chaleur résiduelle	25 ans

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties avant leur mise en exploitation.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées comme des actifs dans les présents états financiers.

Les baux de terrains qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisés comme des terrains loués. La valeur des terrains loués est enregistrée au début du bail en fonction de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, à l'exclusion des coûts exécutoires. Lorsque le paiement du bail est effectué intégralement au commencement du bail, il n'y a pas d'obligation de location-acquisition associée à ce bail. Les terrains loués sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée du bail ou la durée de vie utile de la structure (actif de production) qui s'y trouve.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société à fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'actif corporel est réduit pour refléter une baisse permanente de la valeur de l'actif. La charge correspondante est enregistrée dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé et n'est pas renversée si les conditions changent ultérieurement.

(g) Frais de développement de projets

La Société entreprend certains projets dont l'objectif est de poursuivre le développement de la production d'énergie de remplacement. Lorsque ces projets sont en cours, ces frais de développement sont inclus dans les travaux en cours sous les immobilisations corporelles. S'il est établi ultérieurement que le projet ne sera pas complété, le dossier est clos et les coûts sont comptabilisés en tant que charges d'exploitation dans l'état des résultats d'exploitation et dans l'excédent accumulé. Le coût des projets achevés est transféré dans le poste des coûts des immobilisations corporelles qui en résultent lorsque ces immobilisations commencent à être exploitées.

(h) Financement gouvernemental

Le financement gouvernemental est obtenu en fonction des activités et est comptabilisé à titre de revenu lorsqu'il est approuvé et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les conditions du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les conditions du financement donnent lieu à un passif, ou à titre de dette lorsque la somme doit être remboursée. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(i) Passif au titre des avantages sociaux futurs

(i) Régime de pension – Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« le régime »), un régime de retraite interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les contributions versées au régime par la Société sont exprimées en pourcentage des contributions des employés. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre selon les résultats du régime. Les cotisations de la société sont comptabilisées à titre de charges sur la base de l'exercice en cours et représentent l'intégralité des obligations de retraite de la société. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour les services passés ou des insuffisances de financement du Régime. Les cotisations de la Société correspondent au plein coût qui lui incombe en tant qu'employeur.

ii) Indemnité de départ en cas de démission, retraite et perte d'emploi et de relogement – Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles peuvent avoir droit à des indemnités de départ et de perte d'avantages sociaux pour couvrir les frais associés à leur démission, retraite ou perte d'avantages sociaux, selon le nombre d'années de service et le salaire en fin d'emploi. La société offre des indemnités de départ et de retraite aux employés admissibles, en fonction des années de service et de leur salaire en fin d'emploi, et des prestations de relogement en fonction du nombre d'années de service et de leur collectivité de résidence. Ces indemnités sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. Le coût lié à ces avantages est fondé sur les meilleures estimations de la direction et s'accumule comme passif au fur et à mesure que les employés rendent les services.

(iii) Prestations de congé de maladie – Celles-ci représentent un montant pour les employés autorisés à accumuler un congé de maladie non utilisé et sont incluses dans les passifs pour futurs avantages sociaux. Toutefois, ces droits ne sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les montants en congés de maladie accumulés encore non utilisés dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés dans les prochaines années se fondent sur la meilleure estimation de la direction sur le taux d'actualisation, la démographie des employés et l'utilisation des congés de maladie des employés actifs.

(j) Revenus

Les ventes d'énergie et de chauffage sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les transactions et les événements se sont produits et sont calculées en fonction des compteurs de services publics, et comprennent tout ajustement de tarif provisoire pour la stabilisation du coût du combustible. La majorité des autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis et calculés selon leur coût par unité ou par service. Les revenus comprennent des produits à recevoir pour les services fournis, mais pas encore facturés, dont le montant est fondé sur les données de consommation antérieures.

En outre, certains ajouts d'immobilisations corporelles sont construits avec l'aide de contributions en espèces des clients. Ces contributions sont comptabilisées comme revenus lorsque toutes les restrictions ou stipulations externes imposées par une entente avec le client ont été satisfaites.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(k) Instruments financiers

La liste suivante présente les instruments financiers de la Société ainsi que leurs bases d'évaluation.

	Base d'évaluation
Actifs financiers	
Comptes débiteurs	Coût
Passifs financiers	
Dette bancaire	Coût
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Dépôts remboursables	Coût
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	Coût
Dette	Coût amorti
Montant à payer au gouvernement du Canada	Coût

Étant donné que tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, il n'y a pas eu de gains ou de pertes de réévaluation. Par conséquent, l'état des gains et des pertes de réévaluation est exclu des états financiers.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de moins-value. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de moins-value sont portées à l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments au moment de leur constatation initiale.

(l) Responsabilité environnementale (sous forme de passif) relative aux sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de l'introduction d'une contamination dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une matière chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif (suivant une responsabilité environnementale) relatif à l'assainissement de sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- i. Il existe une norme environnementale.
- ii. La contamination excède la norme environnementale.
- iii. La Société est directement responsable ou accepte la responsabilité du site.
- iv. La Société envisage de renoncer aux avantages économiques futurs.
- v. Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif reflète la meilleure estimation de la Société du montant requis pour assainir les sites à la norme minimale actuelle pour leur utilisation avant la contamination et est comptabilisé comme une charge à payer.

Le passif est enregistré net de tout recouvrement prévu et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les opérations d'assainissement, d'entretien et de suivi. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour liquider ou éteindre un passif sont prévus sur des périodes futures prolongées, une technique de valeur actualisée est utilisée.

Les passifs sont ajustés chaque année pour tenir compte du passage du temps, des nouvelles obligations, des changements dans les estimations de gestion et des coûts réels encourus.

Si la probabilité d'un événement futur qui confirmerait la responsabilité de la Société ne peut être établie, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(m) Éventualités

Le passif éventuel découle de poursuites en instance et d'autres faits semblables. Les éventualités de la Société sont des éléments de passif potentiels qui peuvent devenir réels selon qu'un événement se concrétise ou non. Dans la mesure où un tel événement est susceptible de se produire ou non et dans la mesure où les coûts peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnable, un passif estimé est accumulé. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou si le montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. La Société ne possède aucun passif éventuel à déclarer pour cet exercice.

Les actifs éventuels sont des actifs possibles résultant d'événements antérieurs et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'au moins un événement futur incertain qui n'est pas entièrement sous le contrôle de l'entité. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés sur les états financiers. La Société ne possède aucun actif éventuel à déclarer pour cet exercice.

(n) Opérations entre entités apparentées

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Lorsque des opérations sont effectuées selon des modalités similaires à celles adoptées si les entités traitaient sans lien de dépendance, ou lorsque les coûts des biens ou services fournis sont recouverts, elles sont évaluées à la valeur d'échange. Toutes les autres opérations interentités sont enregistrées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable telle qu'elle est enregistrée dans les comptes du fournisseur.

La société est apparentée, à titre de propriété commune, à tous les ministères, sociétés d'État territoriales et organismes de services publics du gouvernement du Nunavut. Dans le cours normal de ses activités, la société fournit des services publics à ces entités apparentées et achète auprès d'elles du carburant, du matériel, des fournitures et d'autres services à des conditions similaires à celles adoptées avec des entités sans lien de dépendance.

Opérations des autres entités apparentées

Les autres entités apparentées sont les principaux dirigeants (président, vice-président, directeur financier, directeurs principaux, conseil d'administration), ainsi que les membres de la famille proche des principaux dirigeants, et les entités contrôlées par les principaux dirigeants ou par les membres de leur famille proche.

Les opérations des entités apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont, dans le cours normal des activités, conclues selon des modalités commerciales normales.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(o) Changements aux conventions comptables

Le CCSP a publié une nouvelle norme comptable entrée en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1^{er} avril 2018 ou à une date ultérieure. La nouvelle norme livre des directives sur la façon de comptabiliser et de déclarer les actifs et les passifs transférés dans le cadre d'opérations de restructuration. La Société appliquera la nouvelle norme pour toutes les opérations de restructuration effectuées après la date d'adoption de la nouvelle norme. Puisque la Société n'a réalisé aucune opération de restructuration durant l'exercice en cours, l'adoption de la nouvelle norme a été sans effet sur les états financiers.

(p) Futurs changements aux normes comptables

Le chapitre SP 3280, obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1^{er} avril 2021 ou ultérieurement. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation, ainsi que les coûts de la mise hors service, de l'entretien et de la surveillance.

Le chapitre SP 3400 a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1^{er} avril 2022 ou ultérieurement. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Société adoptera ces nouvelles normes à leur date d'entrée en vigueur et prévoit qu'elles n'auront pas de véritable incidence sur les états financiers.

3 Comptes débiteurs

	Entités apparentées	Tierces parties	2019	2018
Comptes clients	13 097 \$	23 121 \$	36 218 \$	34 005 \$
TPS à recevoir	-	41	41	-
Avances de fonds aux employés	-	13	13	8
	13 097 \$	23 175 \$	36 272 \$	34 013 \$
Diminution : Provision pour créances douteuses	(762)	(4 717)	(5 479)	(4 667)
	12 335 \$	18 458 \$	30 793 \$	29 346 \$

Compte débiteur des entités apparentées par source tel que :

			2019	2018
	Comptes débiteurs	Provision pour créances douteuses	Net	Net
Gouvernement du Nunavut				
Ministères	6 514 \$	(477) \$	6 037 \$	6 428 \$
Sociétés d'État territoriales	6 583	(285)	6 298	5 703
	13 097 \$	(762) \$	12 335 \$	12 131 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

4 Dette bancaire

La Société dispose de facilités de crédit dont la limite est de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2018). Le taux d'intérêt appliqué à la facilité de crédit est établi au taux préférentiel moins 0,5 % (3,45 % en 2019; 2,95 % en 2018). Les facilités permettent l'utilisation d'acceptations bancaires (AB) à des fins d'emprunts. Les AB ont une commission d'acceptation de 50 points de base par année et un taux d'intérêt correspondant approximativement au taux préférentiel moins 1,9 %, assujéti au marché. Elles durent de 7 à 365 jours et sont émises et réémises pour un montant minimal global de 1 000 \$ en devise canadienne ou pour un montant multiple de cette somme. La facilité de crédit bancaire est garantie par une entente d'indemnité/exploitation de la CIBC et cautionnée par le gouvernement du Nunavut.

	2019	2018
AB	10 000 \$	10 000 \$
(Encaisse)/découvert	(133)	1 201
	9 867 \$	11 201 \$

5 Comptes créditeurs et charges à payer

	Entités apparentées	Tierces parties	2019	2018
Fournisseurs et charges à payer	273 \$	10 443 \$	10 716 \$	10 786 \$
Passifs reliés à la rémunération et taxes	-	4 260	4 260	4 220
TPS à payer	-	-	-	422
	273 \$	14 703 \$	14 976 \$	15 428 \$

Compte créditeur et charges à payer des entités apparentées par source :

	2019	2018
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	249 \$	236 \$
Sociétés d'État territoriales	24	27
	273 \$	263 \$

6 Dépôts remboursables

	Entités apparentées	Tierces parties	2019	2018
Retenues	-	889 \$	889 \$	2 263 \$
Dépôts remboursables versés par les clients – Vente d'énergie	-	1 486	1 486	1 401
	- \$	2 375 \$	2 375 \$	3 664 \$

Dépôts remboursables des entités apparentées par source :

	2019	2018
Gouvernement du Nunavut		
Sociétés d'État territoriales	-	14
	- \$	14 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

7 Dette

	2019	2018
Obligations, rachetables et assorties d'intérêts calculés à un taux fixe de 6,809 %, amorties sur 20 ans, arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Paiements semestriels de capital et intérêts de 2 848 \$, et versement forfaitaire et final de 17 502 \$ à échéance.	25 795 \$	29 543 \$
Facilité B, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 42 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} mai 2021.	1 029	1 476
Facilité C, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 53 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} mai 2021.	1 320	1 890
Facilité D, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 74 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} juin 2021.	1 882	2 677
Facilité E, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 30 \$, à compter du 1 ^{er} mars 2012, le paiement final dû le 1 ^{er} février 2022.	3 523	3 725
Facilité F, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 133 \$ à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} juillet 2021.	3 531	4 946
Facilité G, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux préférentiel variable moins 0,5 % par année, dont les versements mensuels du capital s'élèvent à 83 \$ plus intérêts, à compter du 1 ^{er} décembre 2012, et le paiement final est dû le 30 novembre 2022. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme.	13 666	14 667

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

7 Dette (suite)

Facilité H, prêt consenti non renouvelable en cinq tranches, avec intérêt calculé à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital sur la première tranche s'élèvent à 100 \$ plus intérêts, à compter du 1^{er} avril 2015 avec paiement final dû le 1^{er} avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ commençant le 1^{er} avril 2016 avec paiement final dû le 1^{er} avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ commençant le 1^{er} avril 2017 avec paiement final dû le 1^{er} avril 2027; sur la quatrième tranche de 166 \$ commençant le 30 avril 2018 avec paiement final dû le 30 avril 2028; et sur la cinquième tranche de 160 \$ commençant le 30 avril 2019 avec paiement final dû le 30 avril 2029. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme.

123 670 91 472

Facilité J, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital s'élèvent à 67 \$ plus intérêts, à compter du 1^{er} mai 2014, avec paiement final dû le 30 avril 2024. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme.

12 067 12 867

186 483 \$ 163 263 \$

Échéancier des principaux montants dont le versement est prévu pour le paiement de la dette :

2020	16 107 \$
2021	16 539
2022	29 999
2023	18 189
2024	7 522
2025 à 2030	98 127
Total	186 483 \$

L'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* précise que les emprunts de la Société ne doivent en aucun cas dépasser le triple de son excédent accumulé. Les emprunts de la Société étaient de 1,48 fois son excédent accumulé au 31 mars 2019 (1,37 fois en 2018).

La dette est garantie par le gouvernement du Nunavut. Au cours de l'année, les limites de la garantie sont passées de 200 à 250 millions de dollars afin de répondre aux besoins de dépenses en capital de la Société.

8 Montant à payer au gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada, par le biais de l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, a versé à la société une contribution remboursable sans intérêt pour l'aider à financer son projet de compteurs intelligents à Iqaluit. Le projet a été achevé en 2016 et les contributions remboursables finales ont été reçues en 2017. La contribution est payable en versements annuels en fonction du bénéfice net annuel provenant du projet chaque année jusqu'au 31 mars 2021. Le projet a entraîné un bénéfice net annuel de 0 \$ en 2019 (0 \$ en 2018). Aucun remboursement n'a donc été effectué à ce jour.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

9 Avantages sociaux futurs pour les employés

Régime de retraite :

La Société ainsi que tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime). Le gouvernement du Canada a une obligation imposée par la loi de verser des prestations en lien avec le Régime. En général, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

Les employés et la société doivent tous deux y cotiser. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les contributions requises des employeurs selon un multiple de la cotisation requise des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois (1,01 fois en 2018) pour les membres inscrits avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,00 fois (1,00 fois en 2018) pour les membres inscrits depuis le 1^{er} janvier 2013. Ces montants sont inclus en charges dans les salaires, traitements et avantages sociaux.

Les cotisations au Régime se répartissent comme suit :

	2019	2018
Cotisations de l'employeur	2 111 \$	2 149 \$
Cotisations des employés	2 086	1 981
Total des cotisations	4 197 \$	4 130 \$

Indemnités de départ et prestations pour congé de maladie :

La Société offre des indemnités de départ et de retraite, ainsi que des prestations de relogement et de congé de maladie à ses employés admissibles. Les indemnités de départ sont basées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi, les prestations de relogement sont fondées sur les années de service et de leur collectivité de résidence, tandis que les prestations en congés de maladie sont fondées sur le nombre estimatif d'heures dépassant les droits annuels. Toutefois, comme ces avantages ne sont pas préfinancés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Le passif relatif à ces avantages se répartit comme suit :

	2019	2018
Séparation, démission et retraite	1 867 \$	1 784 \$
Congé de maladie	700	700
Relogement	390	352
	2 957 \$	2 836 \$

La Société a versé aux employés 328 \$ (678 \$ en 2018) en avantages sociaux futurs en 2019.

Les hypothèses importantes utilisées par la direction pour le calcul de ces prestations sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation	3,95 %	2,95 %
Facteur de réduction pour les employés de moins de dix ans de service	50,00 %	50,00 %
Âge estimé de la retraite ou de la démission	65 ans	65 ans

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

10 Stocks pour utilisation

	2019	2018
Pièces de rechange	13 746 \$	13 345 \$
Combustible	7 998	7 300
Fournitures et lubrifiants	2 555	2 363
	24 299 \$	23 008 \$

Une provision pour obsolescence de 507 \$ (500 \$ en 2018) a été inscrite afin de réduire les stocks à rotation lente à leur valeur de remplacement estimée. Il n'y a pas eu de renversements de moins-values antérieures. Aucun stock n'a été donné en garantie pour les passifs.

11 Ventes d'électricité

	Entités apparentées	Tierces parties	2019	2018
Clients commerciaux	28 495 \$	46 341 \$	74 836 \$	76 157 \$
Clients résidentiels	36 919	14 162	51 081	40 446
Électricité destinée à l'éclairage des rues et des zones privées	-	1 605	1 605	1 599
	65 414 \$	62 108 \$	127 522 \$	118 202 \$

Ventes d'électricité des entités apparentées, par source :

	2019	2018
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	34 348 \$	32 769 \$
Sociétés d'État territoriales	31 066	30 787
	65 414 \$	63 556 \$

La Société administre le programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux du gouvernement du Nunavut, pour lequel elle a reçu 24 893 \$ (25 155 \$ en 2018) au nom des clients. Ce programme permet d'offrir des subventions aux clients résidentiels admissibles qui habitent dans des logements sociaux, lesquelles se traduisent par le paiement, au client, de la différence entre le taux résidentiel approuvé et 6,0 cents par kilowattheure. Mensuellement, la Société facture le montant des subventions relatives à la distribution d'énergie à la Société d'habitation du Nunavut et le soustrait de la facture des clients qui en bénéficient.

La Société administre la Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut du gouvernement du Nunavut, pour laquelle elle a reçu 9 815 \$ (10 151 \$ en 2018) au nom des clients. Ce programme offre aux clients résidentiels admissibles de toutes les collectivités des subventions représentant 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés mensuellement entre avril et septembre et pour les 1 000 premiers kWh consommés mensuellement entre octobre et mars. Chaque mois, la Société facture au gouvernement le montant de ces subventions et applique ces montants aux factures des clients individuels.

Le rajustement du Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC) était de 5,41 cents/kWh pour avril 2018; il n'y a eu aucun rajustement (0 cent/kWh) du 1^{er} mai au 31 octobre 2018 (contre 8,23 cents/kWh du 1^{er} avril au 30 septembre 2017). Le rajustement du FSPC était de 1,25 cent/kWh du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019 (rajustement du Fonds de 5,41 cents/kWh du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018). Le rabais total lié aux combustibles accordé au cours de l'année est de 775 \$ (11 576 \$ en 2018) et le Fonds de stabilisation des prix du combustible total facturé au cours de la même année est de 831 \$ (0 \$ en 2018).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

12 Produits de l'assurance

Au cours de l'année, la Société a reçu 15 \$ en produits de l'assurance (1 898 \$ en 2018), se rapportent à une réclamation présentée pour un actif de production défectueux.

Le 2 avril 2015, la centrale de production d'électricité de Pangnirtung de la Société a été détruite par un incendie. Les coûts du nettoyage, des installations à court et à moyen terme et de la construction de la nouvelle centrale ont été couverts en grande partie par des assurances. Durant l'exercice en cours, la Société a reçu 0 \$ (6 096 \$ en 2018) en produits de l'assurance liés à la reconstruction de cette centrale.

13 Autres revenus

	Entités apparentées	Tierces parties	2019	2018
Administration et autres frais de gestion	537 \$	2 955 \$	3 492 \$	1 661 \$
Financement des immobilisations provenant des clients	10	1 671	1 681	1 001
Recouvrement de charges de logement auprès des employés	-	1 481	1 481	1 484
Location de poteaux	46	620	666	673
	593 \$	6 727 \$	7 320 \$	4 819 \$
Autres revenus des entités apparentées par source :				
			2019	2018
Gouvernement du Nunavut				
Ministères			217 \$	235 \$
Sociétés d'État territoriales			376	383
			593 \$	618 \$

14 Charges

Voici un sommaire des charges par objet ou par type :

	Entités apparentées	Tierces parties	2019	2018
Carburant et lubrifiants	42 713 \$	7 453 \$	50 166 \$	46 630 \$
Salaires, traitements et avantages sociaux	-	32 112	32 112	31 277
Fournitures et services	857	22 580	23 437	22 295
Amortissement des immobilisations corporelles	-	13 485	13 485	12 509
Charges d'intérêts (note 15)	-	5 959	5 959	4 366
Voyages et hébergement	-	5 125	5 125	5 041
Créances irrécouvrables (recouvrement)	-	805	805	(13)
Perte découlant de l'aliénation d'actifs	-	-	-	29
	43 570 \$	87 519 \$	131 089 \$	122 134 \$
Les dépenses des entités apparentées par source vont comme suit :				
			2019	2018
Gouvernement du Nunavut				
Ministères			43 520 \$	44 235 \$
Sociétés d'État territoriales			50	36
			43 570 \$	44 271 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

15 Charges d'intérêts

	2019	2018
Intérêts sur la dette	5 199 \$	4 155 \$
Intérêts et frais bancaires	1 387	959
Moins : Intérêts capitalisés dans des projets de construction	(627)	(748)
	5 959 \$	4 366 \$

16 Obligations contractuelles

Contrats de location-exploitation

La Société a loué des biens immobiliers et de l'équipement en vertu de divers contrats de location-exploitation à long terme. Les paiements annuels minimums associés à ces contrats sont répartis comme suit :

	2020	2021	2022	2023	Total
Entités apparentées					
Ministères	220 \$	92 \$	-	-	312 \$
	220	92	-	-	312
Tierces parties	3 094	1 731	639	404	5 868
	3 314 \$	1 823 \$	639 \$	404 \$	6 180 \$

Contrats d'approvisionnement en carburant

La Société a conclu des engagements d'approvisionnement de 54 293 \$ (59 252 500 litres) pour l'achat de carburant au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020. Ce montant doit être payé au cours de l'exercice de 2020. La majeure partie de cet engagement a été conclu avec la Division des produits pétroliers (une entité sous contrôle commun).

Contrats relatifs aux dépenses en immobilisations

La Société a pris des engagements de 991 \$ relativement aux dépenses en immobilisations à venir, lesquels devraient être payés au cours des deux prochains exercices financiers.

Autres engagements d'exploitation

La Société a pris des engagements de 315 \$ relativement à d'autres dépenses d'exploitation à venir.

17 Droits contractuels

Paiements de transfert

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Ce soutien financier sera d'un maximum de 175 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2027 en vertu des modalités établies dans l'entente en question. La Société investira dans des projets qui rendront l'approvisionnement en énergie plus efficace et plus fiable au Nunavut.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

18 Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations fédérales et territoriales, telles que la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut et la Ligne directrice sur l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles régissent la protection de l'environnement ou la réduction des effets néfastes sur celui-ci. La Société exerce ses activités en se souciant de protéger la santé publique et l'environnement, et croit que ses activités respectent toutes les lois et tous les règlements applicables.

La Société a recensé 27 sites (27 sites en 2018) où la concentration d'hydrocarbures pétroliers et d'autres polluants dans le sol dépasse les normes environnementales. La contamination de certains de ces sites s'est produite lorsque d'autres parties étaient responsables de l'utilisation de ces sites ou en étaient les occupants.

La direction a estimé que leur assainissement coûterait environ 40 millions de dollars (39 millions de dollars en 2018). Aucune disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de ces sites n'a été reconnue dans ces états financiers, car il n'existe aucune obligation légale d'assainir ces sites; la direction n'a d'ailleurs aucune intention de le faire. À l'avenir, une disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de n'importe lequel de ces sites sera reconnue s'il est déterminé que la santé publique est menacée.

La Société a mis en place un programme de surveillance pour s'assurer que les sites contaminés répertoriés n'ont pas d'effets néfastes sur les personnes ou sur l'environnement. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 670 \$ (670 \$ en 2018) pour le programme de surveillance. Les dépenses futures non actualisées pour ce passif sont de 1 150 \$ (1 150 \$ en 2018). Cette provision est réévaluée au taux d'actualisation en vigueur à chaque bilan. Au 31 mars 2019, les dépenses futures sont actualisées en utilisant un taux de 2,95 % (2,95 % en 2018).

En 2016, la Société a établi que la méthode de confinement utilisée à l'un de ses sites contaminés ne fonctionnait plus comme prévu. La société a procédé à une évaluation du risque pour la santé humaine sur ce site, qui s'est conclue par un site particulier dépassant les niveaux de contaminants prescrits. En septembre 2016, la Société a entrepris son plan d'assainissement, pour lequel une cellule terrestre et une tranchée ont été réalisées. L'assainissement de ce site devait être terminé à l'été 2019; le site devra faire l'objet d'un entretien pendant cinq ans par la suite. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 100 \$ (100 \$ en 2018) liée à ce site.

En 2018, deux déversements importants ont eu lieu dans les centrales électriques de la Société. Un déversement s'est produit à Cambridge Bay en août 2017, déversant 1 800 litres de carburant diesel et un à Grise Fiord en mars 2018, déversant 4 000 litres de carburant diesel. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut, la Société procède actuellement à la réparation des dommages causés par ces rejets et à l'élimination de tout danger pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement. L'assainissement partiel de Grise Fiord a été finalisé au cours de l'été 2018. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 320 \$ (560 \$ en 2018) liée à ces sites.

19 Instruments financiers

Les instruments financiers détenus par la société exposent celle-ci à certains risques. Le niveau de risque n'a pas changé par rapport à l'année précédente et aucun changement dans les méthodes et les pratiques utilisées pour gérer ces risques. Les risques suivants n'ont pas d'effet significatif sur les états financiers de la Société.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

19 Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. La Société est exposée à ce type de risque en raison des versements en espèces effectués auprès d'institutions financières et pour des comptes débiteurs à la suite de la vente d'électricité et de services connexes aux clients. Dans le cas des comptes portant intérêt et des débiteurs, le niveau d'exposition maximal au risque de crédit correspond à la valeur comptable inscrite dans l'état de la situation financière. À la fin de 2019 et en 2018, on n'avait observé aucune concentration significative de risque de crédit par type de client ou par lieu géographique. L'exposition au risque de crédit de la Société est plutôt influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le risque de crédit relatif aux comptes débiteurs est atténué grâce aux versements en espèces perçus auprès des nouveaux clients. Le montant de ces versements dépend de l'exposition au risque. Les clients établis et ceux qui jouissent d'une bonne cote de crédit n'ont pas à fournir d'acompte.

Les comptes débiteurs arrivent généralement à échéance au bout de 30 jours, et les intérêts sont chargés après 60 jours, selon le taux indiqué dans le contrat de service. La Société dispose d'un compte de provision afin de couvrir les pertes potentielles sur la créance associées aux débiteurs. Le montant du compte de provision a varié comme suit en cours d'exercice :

	2019	2018
Solde, début de l'exercice	4 667 \$	6 599 \$
Augmentation de la provision au cours de l'exercice	812	-
Radiation de comptes débiteurs	-	(1 932)
Solde, fin de l'exercice	5 479 \$	4 667 \$

Voici l'analyse chronologique des comptes débiteurs non dépréciés, classés par date de facturation :

	Nombre de jours après la date de facturation			2019	2018
	31 à 60	61 à 90	Plus de 90		
Le 31 mars 2019	8 568 \$	2 811 \$	6 479 \$	17 858 \$	15 979 \$

En ce qui concerne les comptes débiteurs arriérés, mais non dépréciés, selon les antécédents en matière de crédit et les cotes de solvabilité, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de respecter leurs obligations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité de manière à ce que les ressources financières liquides suffisent pour financer les activités et effectuer les paiements de la dette à long terme. La Société estime qu'elle dispose de suffisamment de fonds, considérant les flux de trésorerie générés à l'interne, le financement gouvernemental et les ressources externes (y compris les facilités d'emprunt) pour effectuer les dépenses courantes prévues.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

19 Instruments financiers (suite)

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des risques relatifs aux dates d'échéance du passif financier, selon les dates d'échéances des contrats restants (en présumant qu'ils ne sont pas renouvelés) :

	Moins de 1 an	Entre 1 et 4 ans	Plus de quatre ans	2019	2018
Dettes (y compris les intérêts)	21 803 \$	86 628 \$	105 060 \$	213 491 \$	186 147 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	14 976	-	-	14 976	15 428
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	16 078	-	-	16 078	12 489
Dettes bancaires	9 867	-	-	9 867	11 201
Dépôts remboursables gouvernement du Canada	-	1 352	-	1 352	1 352
	65 099 \$	87 980 \$	105 060 \$	258 139 \$	230 281 \$

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché. La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à long terme, qui est à taux variable.

La Société a l'intention de maintenir sa dette à taux fixe jusqu'à l'échéance.

La société est exposée au risque de flux de trésorerie lié aux variations des taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette bancaire à taux variable. Pour toute variation de 1 % du taux d'intérêt applicable aux prêts à taux variable, le changement de charges d'intérêts annuel se montrerait par ce qui suit :

	2019	2018
Dettes bancaires	100 \$	100 \$
Dettes	1 494	1 190
	1 594 \$	1 290 \$

La Société n'est exposée à aucun autre risque du marché relativement aux instruments financiers qu'elle détient.

20 Données comparatives

Certains montants présentés à des fins comparatives ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.

Annexe des immobilisations corporelles
Exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Terrains loués	Production	Distribution	Actifs liés à la chaleur résiduelle	Bâtiments autres que des centrales	Véhicules	Autres actifs	2019	2018
Coûts des immobilisations									
Solde en début d'exercice	1 237 \$	283 634 \$	73 108 \$	19 942 \$	19 324 \$	7 824 \$	5 516 \$	410 585 \$	366 375 \$
Transfert des travaux en cours	351	45 931	3 763	2 031	841	93	790	53 800	47 835
Acquisition de terrains	254	-	-	-	-	-	-	254	-
Aliénations	-	(2 983)	(271)	-	-	-	-	(3 254)	(3 625)
Solde en fin d'exercice	1 842	326 582	76 600	21 973	20 165	7 917	6 306	461 385	410 585
Amortissement cumulé									
Solde en début d'exercice	(538)	(106 743)	(23 182)	(9 770)	(5 494)	(3 731)	(3 095)	(152 553)	(143 640)
Amortissement	(24)	(10 054)	(1 490)	(712)	(393)	(609)	(203)	(13 485)	(12 509)
Aliénations	-	2 983	271	-	-	-	-	3 254	3 596
Solde en fin d'exercice	(562)	(113 814)	(24 401)	(10 482)	(5 887)	(4 340)	(3 298)	(162 784)	(152 553)
Travaux en cours									
Solde en début d'exercice	351	22 135	3 770	80	1 209	82	143	27 770	29 247
Ajouts	-	33 490	2 293	1 951	86	11	650	38 481	46 358
Montants transférés des coûts en immobilisations corporelles	(351)	(45 931)	(3 763)	(2 031)	(841)	(93)	(790)	(53 800)	(47 835)
Solde en fin d'exercice	-	9 694	2 300	-	454	-	3	12 451	27 770
Valeur comptable nette	1 280 \$	222 462 \$	54 499 \$	11 491 \$	14 732 \$	3 577 \$	3 011 \$	311 052 \$	285 802 \$

Note :

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie sont plus élevés de 235 \$ (76 \$ en 2018), en raison d'une diminution des créances à payer en fin d'année, résultant de l'ajout d'immobilisations corporelles. Ces montants totalisaient 3 625 \$ au 31 mars 2019 (3 860 \$ en 2018).